

OBSERVATOIRE  
DES  
POLITIQUES  
CULTURELLES  
DU LOCAL À L'INTERNATIONAL



LE BRISE GLACE \* \*\*  
SCÈNE DE MUSIQUES ▲ ACTUELLES

# Quels projets de lieux formuler autour des pratiques, de l'économie et du territoire ?

rencontres territoriales  
des lieux de musiques actuelles  
en Rhône-Alpes

**mercredi 2 juin | Annecy (le Brise Glace)**

Organiser un nouveau partenariat territorial autour des musiques actuelles ?

**Ateliers :**

- > Accompagner les nouvelles pratiques et les populations : pourquoi et avec quelles propositions ?
- > Diffusion des spectacles et territoires : quels enjeux politiques et socio-économiques ?
- > Milieu rural et urbain : des lieux de musiques actuelles aux projets territoriaux ?

Dossier documentaire

[www.observatoire-culture.net](http://www.observatoire-culture.net) | [www.la-fedurok.org](http://www.la-fedurok.org)

# Rencontres Territoriales des Lieux de Musiques Actuelles en Rhône-Alpes

## Dossier documentaire

### Sommaire

- > Programme
- > Bibliographie sélective
- > Pour des Schémas d'Orientation de développement des Lieux de Musiques Actuelles (SOLIMA)\*
- > Cahier des Missions et des Charges pour les SMAC\*
- > « SOLIMA, Vers des schémas d'orientation pour le développement des lieux de musiques actuelles », article paru dans la Lettre d'Echanges de la FNCC (n°46, mi-avril 2010)
- > Conclusions des actes du colloque de la FNEIJMA de Toulouse, 2005
- > Propositions de la FNEIJMA pour une circulaire « Lieux de Musiques Actuelles »

*\*Textes présentés publiquement le 21 janvier 2010 lors des BIS à Nantes. "Le Groupe de Travail "Lieux de Musiques Actuelles", constitué dans le cadre de la commission 3 du Conseil Supérieur des Musiques Actuelles, a avancé depuis sa création sur deux textes étroitement liés qui seront présentés à cette occasion. Constitué des réseaux d'élus, des organisations professionnelles, de l'IRMA, du CNV et du Ministère de la Culture et de la Communication, cette instance, pendant le temps des Entretiens de Valois a été assimilée à un groupe technique. Elle a d'une part posé une méthode de concertation territoriale quant à la définition de politiques publiques en direction des lieux de Musiques Actuelles, dénommée SOLIMA (Schéma d'Orientation des Lieux de Musiques Actuelles), et a d'autre part participé à la définition du cahier des Charges et Missions des Scènes de musiques Actuelles, donnant lieu à labellisation par l'Etat.*



## « Rencontres Territoriales des Lieux de Musiques Actuelles en Rhône-Alpes »

### Quels projets de lieux formuler autour des pratiques, de l'économie et du territoire ?

Ces rencontres s'inscrivent dans le cadre d'un cycle national de rencontres/formations pour les élus, les techniciens territoriaux et les porteurs de projet.

Elles peuvent être organisées par la Fédurok, fédération de lieux de musiques amplifiées/actuelles et l'Observatoire des Politiques Culturelles, ou bien par d'autres organisations et collectivités publiques selon les territoires.

La Rencontre en Rhône Alpes est l'objet d'un partenariat avec le Ministère de la Culture et de la Communication (DGCA), la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture (FNCC), l'Association des Régions de France (ARF), l'Association des Départements de France (ADF), le Centre National des Variétés, de la chanson et du Jazz (CNV), la Fédération des Scènes de Jazz et de musiques improvisées (FSJ), la FNEIJMA (fédération nationales des écoles de jazz et musiques actuelles), le GRAL (Groupement Rhône-Alpin des Lieux de musiques actuelles), la Région Rhône-Alpes, le Conseil Général de Haute-Savoie, la Communauté de l'Agglomération d'Annecy et le Brise Glace (scène de musiques actuelles à Annecy)

mercredi 2 juin 2010  
Le Brise Glace - Annecy

L'engouement de nos concitoyens pour les musiques actuelles n'a jamais été aussi important, tant pour la demande de pratiques et de répétition que pour les sorties culturelles. À un moment crucial d'évolution des politiques publiques de la culture, les collectivités territoriales et les acteurs culturels sont plus que jamais concernés par ce phénomène.

La seule existence ou le seul objectif de réalisation d'un équipement ne suffit plus à répondre aux enjeux de demain. Il devient indispensable de penser une politique dans toutes ses dimensions et de situer le projet des acteurs artistiques et culturels dans une dynamique territoriale.

Comment inscrire de manière durable les projets en milieu rural ou urbain ? Quels sont les enjeux sociaux et économiques de la diffusion des concerts aujourd'hui ? Les perspectives et missions de l'enseignement ? ceux de l'éducation artistique, de l'animation d'un territoire, des pratiques elles-mêmes ? Comment mieux déployer des services au regard des pratiques et des populations ? Autant de sujets qui interpellent le devenir des territoires et soulèvent la question du sens de l'action publique face à de nouveaux enjeux de société.

Cependant la marge de manœuvre politique, celle des équipements et des acteurs est aujourd'hui limitée par différentes contraintes, la diminution des finances publiques et l'augmentation des charges qui pèsent sur les collectivités et les acteurs.

Dès lors comment penser les politiques culturelles de demain sinon dans une logique de co-construction et de partage ? Comment mettre en œuvre le partenariat territorial dans toutes ses formes ? Celui des collectivités entre elles pour déterminer des politiques et des dispositifs adéquats, celui des équipements culturels afin de mieux accompagner et soutenir les initiatives, celui des acteurs artistiques et culturels afin de trouver les moyens et la cohérence de leurs activités.

Ces rencontres se veulent un outil d'aide et d'appui à la décision dans un contexte tendu de rationalisation de l'intervention publique d'Etat et de structuration territoriale des musiques actuelles (SOLIMA<sup>1</sup> et nouveau label SMAC) ainsi que d'adaptation des politiques publiques à un secteur pluriel qui s'est fortement professionnalisé.

Cette première rencontre territoriale abordera ces différentes questions sous la forme d'une matinée en séance plénière, suivie de trois ateliers thématiques.

## Déroulement de la journée

9h30	<p><i>Accueil et introduction générale</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Jean-Pierre Saez, directeur de l'OPC</li> <li>▪ Philippe Berthelot, directeur de la Fédurok</li> </ul>
10h	<p><i>Table ronde plénière</i></p> <p><b>Organiser un nouveau partenariat territorial autour des musiques actuelles ?</b></p> <p><i>Propos introductif et animation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Philippe Teillet, maître de conférences en Science Politique, IEP de Grenoble</li> </ul> <p><i>Intervenants envisagés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ André Cayot, conseiller aux musiques actuelles à la DGCA (Ministère de la culture et de la communication)</li> <li>▪ Un représentant de la Région Rhône-Alpes</li> <li>▪ Helga Sobota, Directrice de la culture au sein du Conseil général de l'Ardèche</li> <li>▪ Un représentant de la DRAC Rhône-Alpes</li> <li>▪ Sophie Broyer, présidente du Groupement Rhône-Alpin des Lieux de musique GRAL</li> <li>▪ Jean François Burgos, vice président de la FNCC</li> <li>▪ Philippe Berthelot, directeur de la Fédurok</li> <li>▪ Daniel Despagne, vice président de la FNEIJMA</li> </ul> <p>☞ <b>Mots clés</b> : co-construction, partenariat, territoire, projet, politique culturelle, concertation</p>
12h15	<p><i>Présentation des ateliers de l'après-midi</i></p> <p><i>Repas</i></p>
14h-16h	<p><i>Ateliers au choix :</i></p> <p>Atelier 1  <b>Accompagner les nouvelles pratiques et les populations : pourquoi et avec quelles propositions ?</b></p>

<sup>1</sup> Schéma d'Orientation des Lieux de Musiques Actuelles : <http://fsj.la-fedurok.org/documents/ProjetSOLIMA150110-1.pdf>  
p 2/4

	<p><i>Discutants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bertrand Furic, directeur du Brise Glace (Annecy)</li> <li>▪ Bernard Descôtes, directeur APEJS La Soute (Chambéry)</li> <li>▪ Marie-Thérèse François-Poncet, vice-présidente d'honneur FNCC</li> <li>▪ Marc Touché, chercheur en sociologie &amp; histoire des musiques actuelles, CNRS/Laboratoire Georges Friedman</li> </ul> <p><i>Animation/synthèse :</i> Hyacinthe Chataigné, chargé de l'observation et des études à la Fédurok</p> <p>☞ <b>Mots clés :</b> répétition, pratique, pratiques en amateurs, accompagnement, apprentissage, enseignements artistiques, services à la population...</p>
	<p>Atelier 2 <b>Diffusion des spectacles et territoires : quels enjeux politiques et socio-économiques ?</b></p> <p><i>Discutants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Jean François Paux, responsable des lieux au CNV</li> <li>▪ Sophie Broyer, Directrice de l'Épicerie Moderne (Fézin)</li> <li>▪ Géréme Guibert, maître de conférences, chercheur en sociologie des musiques populaires, CNRS/Laboratoire LISE</li> </ul> <p><i>Animation/synthèse :</i> Stéphanie Thomas, Fédurok</p> <p>☞ <b>Mots clés :</b> diversité artistique et culturelle sur le territoire, offre publique, économie de la diffusion, politique publique de la culture...</p>
	<p>Atelier 3 <b>Milieu rural et urbain : des lieux de musiques actuelles aux projets territoriaux ?</b></p> <p><i>Discutants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ François Deschamps, président de Culture &amp; Départements</li> <li>▪ Steve Gormally, consultant culturel et président du Moulin de Brainans (Jura)</li> <li>▪ Philippe Teillet, maître de conférences en Science Politique, IEP de Grenoble</li> </ul> <p><i>Animation/Synthèse :</i> Philippe Berthelot, Fédurok</p> <p>☞ <b>Mots clés :</b> population, publics, médiation, action culturelle, opérateurs sociaux, aménagement du territoire...</p>
16h	<i>Pause</i>
16h30	<p><i>Table ronde conclusive</i> <b>Réaction et questionnement collectifs aux synthèses des trois ateliers</b></p> <p><i>Animation :</i> Jean-Pascal Quilès, directeur adjoint de l'OPC</p>

## Bibliographie sélective

- Une bibliographie sélective & thématique est disponible au lien ci-dessous :  
<http://www.la-fedurok.org/documents/Formation OPC Fedurok Biblio.pdf>
- Un espace en ligne regroupant les principaux documents disponibles au format numérique est accessible au lien ci-dessous :  
[http://fsj.la-fedurok.org/recherche.php?lib\\_recherche=opc20090916&chk\\_doc=1&id\\_thematique=-1&chk\\_titre=1&chk\\_mot\\_cle=1&tri=1&ordre=0&nb\\_res=0](http://fsj.la-fedurok.org/recherche.php?lib_recherche=opc20090916&chk_doc=1&id_thematique=-1&chk_titre=1&chk_mot_cle=1&tri=1&ordre=0&nb_res=0)

## Inscription :

L'inscription se fait en renseignant et retournant le bulletin [avant le 26 mai 2010](#) à :

### Observatoire des politiques culturelles

« Projet de lieux MA »

1 rue du Vieux Temple

38000 Grenoble

ou par Fax : 04 76 44 95 00

→ Inscription en ligne au lien suivant :

<http://www.observatoire-culture.net/index.php?id=4&idp=44.1&quand=&num=483#>

Son inscription reçue et validée, le participant recevra les documents pédagogiques préparatoires.

## Public visé :

- Les élus locaux en charge de la culture ou de politiques transversales incluant une dimension culturelle (développement local, politique de la ville, éducation, jeunesse, pays...)
- Les cadres des collectivités publiques et de leurs établissements, chargés de missions
- Directeurs et responsables d'équipements ou de structures artistiques et culturelles

## Tarifs :

Les tarifs TTC sont fixés sur un principe de dégressivité en fonction du nombre de personnes inscrites par collectivités ou structures artistiques et culturelles. Il intègre le coût pédagogique, collation et repas.

*Pour les collectivités publiques :*

- 150 euros la première personne
- 100 euros la seconde
- 50 la troisième

*Pour les structures artistiques et culturelles :*

- 100 euros la première
- 50 euros la seconde

La formation pourra donner lieu à une prise en charge au titre de la formation des élus et techniciens territoriaux via l'OPC et à la formation professionnelle via la Fédurok

## Direction pédagogique :

**Jean-Pascal Quilès**, directeur adjoint de l'OPC et **Philippe Berthelot**, directeur de la Fédurok.

## Qui sommes-nous ?

- **L'Observatoire des Politiques Culturelles (OPC)** est un organisme national dont la mission est d'accompagner la décentralisation et la déconcentration des politiques culturelles, la réflexion sur le développement et l'aménagement culturel du territoire mais aussi sur les dynamiques artistiques et culturelles, à travers des actions de formation, d'études, de conseil et d'information | [www.observatoire-culture.net](http://www.observatoire-culture.net)
- La **Fédurok** est une fédération nationale de musiques actuelles dont les projets s'articulent autour de la diffusion et de l'accompagnement des pratiques artistiques dans le secteur des musiques amplifiées/actuelles. Elle rassemble aujourd'hui 78 lieux répartis sur l'ensemble du territoire et mène des travaux d'observation, d'analyse et d'accompagnement à la structuration professionnelle des lieux en partenariat avec la Fédération des Scènes de Jazz et de musiques Improvisées en lien avec les partenaires publics et les organismes professionnels | [www.la-fedurok.org](http://www.la-fedurok.org)

## « Rencontres Territoriales des Lieux de Musiques Actuelles en Rhône-Alpes »

### Bibliographie sélective

#### Accueil, Introduction générale et Table ronde plénière Ouvrages généralistes Musiques Actuelles et Collectivités

- **Colin Bruno, Gauthier Arthur.** *Pour une autre économie de l'art et de la culture.* – Editions Eres, nov. 2008. [http://www.ufisc.org/Ufisc\\_Manifeste\\_V3.pdf](http://www.ufisc.org/Ufisc_Manifeste_V3.pdf)

**AC**  
Productions  
d'Acteurs
- *Cartographie nationale du spectacle vivant en 2006.* – Observatoire des politiques du spectacle vivant, Ministère de la culture et de la communication – DMDTS, juin 2008, 102 pages.  
<http://www.culture.gouv.fr/culture/dmdts/carto06.pdf>

**PPE**  
Politiques  
Publiques  
d'Etat
- *Cartographie régionale du spectacle vivant en 2006.* – Observatoire des politiques du spectacle vivant, Ministère de la culture et de la communication – DMDTS, juillet 2008.  
<http://www.culture.gouv.fr/culture/dmdts/publicationscarto.html>

**PPR**  
Politiques  
Publiques en  
Région
- *Circulaire relative au plan pour une politique nationale et territoriale des musiques actuelles :* <http://www.irma.asso.fr/IMG/pdf/2061110-CirculRddv-2.pdf>

**PPE**  
Politiques  
Publiques  
d'Etat
- *Compte-rendu du débat sur les politiques publiques lors de l'Assemblée générale de la Fédurok/FSJ de mars 2009 :* [http://fsj.la-fedurok.org/documents/AG\\_200903\\_CR\\_Pleniere%20PolPubliques.pdf](http://fsj.la-fedurok.org/documents/AG_200903_CR_Pleniere%20PolPubliques.pdf)

**PPE**  
Politiques  
Publiques  
d'Etat
- *Document radio sur la création et les missions relatives au Conseil Supérieur des Musiques Actuelles.* – Ferarock, Printemps de Bourges 2007 :  
<http://www.csma-info.fr/pages/21>

**PPE**  
Politiques  
Publiques  
d'Etat
- *Documentation générale relative au Conseil Supérieur des Musiques Actuelles :*  
<http://www.csma-info.fr/pages/5>

**PPE**  
Politiques  
Publiques  
d'Etat
- *Graphiques Observation Participative et Partagée - Données évolutives de 1999 à 2006.* – La Fédurok, 2007, 29 pages.  
[http://fsj.la-fedurok.org/documents/OPP\\_GRAPHIQUES.pdf](http://fsj.la-fedurok.org/documents/OPP_GRAPHIQUES.pdf)

**PPR**      **AC**  
Politiques      Productions  
Publiques en      d'Acteurs  
Région
- **Lucas Jean-Michel.** *La musique est-elle soluble dans les politiques actuelles ? Une construction participative et concertée est-elle possible ? Quelles politiques publiques pour la structuration territoriale ?* Foruma Nancy 2005 :  
[http://www.irma.asso.fr/IMG/pdf/synthese\\_atelier\\_8\\_9\\_10.pdf](http://www.irma.asso.fr/IMG/pdf/synthese_atelier_8_9_10.pdf)

**PPE**  
Politiques  
Publiques  
d'Etat
- *L'école de musique : un projet artistique, culturel et social.* Intervention de La Fnejma au CEFEDM Rhône Alpes 2 et 3 mars 2005  
<http://www.fnejma.org/images/stories/docfnejma/ecoleactuelledemusique.pdf>

**AC**  
Productions  
d'Acteurs
- *De la Diversité des activités, les chiffres 2008, Ce que représente une école / lieu de formation musicale de la Fnejma*  
<http://www.fnejma.org/images/stories/news/pdf/flashweb09.pdf>

**AC**  
Productions  
d'Acteurs
- *Plan pour une politique nationale et territoriale des musiques actuelles.* Ministère de la culture : <http://www.csma-info.fr/upload/1174546924/Plan.pdf>

**PPE**  
Politiques  
Publiques  
d'Etat

- *Politiques publiques et musiques amplifiées actuelles.* – Actes du colloque, Nantes, 1-2 octobre 1998, Caen : Editions Millénaire, 1999, 114 pages.  
<http://fsj.la-fedurok.org/documents/ActesNantes98.pdf>

**PPE**  
Politiques  
Publiques  
d'Etat

**AC**  
Productions  
d'Acteurs
  
- *Politiques publiques et musiques amplifiées.* – Actes des rencontres nationales d'Agen 1995, Edition Géma, 1997, 191 pages.  
<http://fsj.la-fedurok.org/documents/politiquespubliquesma95agen.pdf>

**PPE**  
Politiques  
Publiques  
d'Etat
  
- *Politiques publiques et musiques amplifiées.* Actes De Rencontres, Poitiers 16-17 Janvier 1997. - Nantes : Fédurok, 1997, 50 pages. <http://fsj.la-fedurok.org/documents/RencontresPoitiers1997.pdf>

**PPE**  
Politiques  
Publiques  
d'Etat

**AC**  
Productions  
d'Acteurs
  
- *Rapport de la commission nationale des musiques actuelles à Catherine Trautman produit en 1998, Ministère de la culture et de la communication.* – 1998, 49 pages.  
[http://fsj.la-fedurok.org/documents/Rapport\\_Commission\\_Nationale\\_MA\\_1998.pdf](http://fsj.la-fedurok.org/documents/Rapport_Commission_Nationale_MA_1998.pdf)

**PPE**  
Politiques  
Publiques  
d'Etat

**SP**  
Productions  
Spécialisées
  
- *Restitution intermédiaire de l'Observation Participative et Partagée (OPP) 2005.* – La Fédurok, 2006, 14 pages.  
[http://fsj.la-fedurok.org/documents/RESTITUTION\\_OPP\\_2005\\_Caen.pdf](http://fsj.la-fedurok.org/documents/RESTITUTION_OPP_2005_Caen.pdf)

**PPR**  
Politiques  
Publiques en  
Région

**AC**  
Productions  
d'Acteurs
  
- *Synthèses du "Tour de France" de La Fédurok Edition 1 (1999/2000) et 2 (2001/2002).* – La Fédurok, 2003, 36 pages.  
[http://fsj.la-fedurok.org/documents/TF\\_EDITIONS\\_1\\_ET\\_2.pdf](http://fsj.la-fedurok.org/documents/TF_EDITIONS_1_ET_2.pdf)

**PPR**  
Politiques  
Publiques en  
Région

**AC**  
Productions  
d'Acteurs
  
- **Teillet Philippe.** *Politiques culturelles et musiques populaires / actuelles / amplifiées.* In : H. Dauncey, Ph. Le Guern, (dir.), Stéréo, sociologie comparée des musiques populaires, France – Grande-Bretagne, éd. Mélanie Sèteun –IRMA, 2008, pages 59-71.  
[http://fsj.la-fedurok.org/documents/04\\_PhilippeTEILLET\\_PublicsPol\\_2008.pdf](http://fsj.la-fedurok.org/documents/04_PhilippeTEILLET_PublicsPol_2008.pdf)

**PPE**  
Politiques  
Publiques  
d'Etat
  
- **Teillet Philippe.** *Publics et Politiques des Musiques Actuelles :*  
<http://www2.culture.gouv.fr/deps/colloque/teillet.pdf>

**PPE**  
Politiques  
Publiques  
d'Etat
  
- *Proposition pour la Circulaire "Lieux Musiques Actuelles" La conception Fnejjma* des objectifs du dispositif SMAC décembre 2008  
<http://www.fnejjma.org/images/stories/news/pdf/notesmac3.pdf>

**AC**  
Productions  
d'Acteurs
  
- **Fnejjma,** *Actes du Colloque national "Enseigner les musiques actuelles"* Toulouse 2005  
<http://www.fnejjma.org/images/stories/docfnejjma/actecoltoulouse05.pdf>

**AC**  
Productions  
d'Acteurs
  
- Pour aller plus loin :**
  
- Les éditions Mélanie Sèteun : publications de chercheurs et d'universitaires dans le domaine des Musiques Actuelles : <http://www.seteun.net/>

**SP**  
Productions  
Spécialisées
  
- **Braud Anne-Sophie.** - *Les Musiques actuelles amplifiées : entre secteur public et secteur privé.* Grenoble : Institut d'Etudes Politiques ; Université Pierre Mendès France Grenoble 2, 2000, 74 pages.

**EC**  
Economie  
des  
Musiques  
Actuelles
  
- **Demange David.** *Education populaire, lieux de musiques amplifiées : quelles interactions ?.* L'Exemple D'une SMAC : Le Brise Glace (Annecy). - Grenoble : Institut d'Etudes Politiques ; Université Pierre Mendès France Grenoble 2, 2003, 88 pages.
  
- **Dos Santos Sébastien.** - *Musiques actuelles : institutionnalisation, professionnalisation, politiques publiques.* Grenoble : Institut d'Etudes Politiques ; Université Pierre Mendès France Grenoble 2, 2000, 87 pages.

**PPE**  
Politiques  
Publiques  
d'Etat



- **Duthil Alex, Varrod Didier.** - *Rapport de la commission des musiques actuelles à Catherine Trautmann.* Internet, 1998.

**PPE**  
Politiques  
Publiques  
d'Etat  
**PPR**  
Politiques  
Publiques en  
Région
- **Éléments pour une histoire des politiques publiques en faveur des "musiques amplifiées".** In POIRRIER, Philippe (dir.). - *Les collectivités locales et la culture. Les formes de l'institutionnalisation, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.* – Paris : Comité d'Histoire de Ministère de la Culture, La Documentation Française, 2002, pages 361-393.
- **Francois-Poncet Marie-Thérèse, Wallach Jean-Claude.** - *Commission nationale de la FNCC Musiques amplifiées.* Saint-Etienne : FNCC, 1999, 27 pages.

**PPE**  
Politiques  
Publiques  
d'Etat  
**G**  
Généraliste
- **Guibert Gérome.** *La production de la culture: le cas des musiques amplifiées en France, Genèse, structurations, industries, alternatives.* – Mélanie Sèteun, 2006, 558 pages.

**EC**  
Economie  
des  
Musiques  
Actuelles
- **Hein Fabien.** - *Hard rock, heavy metal, histoire, cultures et pratiquants.* Paris Nantes : IRMA Editions ; Mélanie Sèteun, 2003, 319 pages.
- **Kyrou Ariel.** - *Techno rebelle. Un siècle de musiques électroniques.* Paris : Denoël, 2002, 428 pages.
- *Les Rencontres du Grand Zebrock. A propos des musiques actuelles.* – Paris : Chroma, IRMA, Opale, 1999, 163 pages.

**G**  
Généraliste
- *Les Rencontres du Grand Zebrock. Une nouvelle ambition pour les musiques amplifiées actuelles en Ile-de-France.* Colloque, Ile-de-France 6-7 novembre 1998, Paris : Chroma, IRMA, Opale, 1998, 54 pages.

**PPR**  
Politiques  
Publiques en  
Région
- **Lucas Jean-Michel.** *Les relations entre les décideurs publics et les musiques amplifiées. Un ballet en 7 figures.* - TERRITOIRES DE MUSIQUES ET CULTURES URBAINES Rock, rap, techno... émergence de la création musicale à l'heure de la mondialisation, sous la direction d'Anne Laffanour ed. L'Harmattan, 2003.

**PPE**  
Politiques  
Publiques  
d'Etat
- **Matheron Corinne, Subileau Jacques.** - *Jeunes, musiques et médiation.* Paris : Villes Et Miroirs De Villes, 1994, 177 pages.
- **Mensah Ayoko.** - *Culture hip-hop.* Paris : L'Harmattan, 1999, 127 pages.
- *Rock et collectivités locales. Etat du rock 90.* Compte-rendu de Montpellier, 2 Février 1990. - Paris : Bigoudi Impérial, 1990, 110 pages.

**PPR**  
Politiques  
Publiques en  
Région
- **Weber Anita, Berthod Michel.** - *Rapport sur le soutien de l'état aux musiques dites actuelles.* - Paris : Ministère de la Culture et de la Communication, 2006, 54 pages.

**PPE**  
Politiques  
Publiques  
d'Etat  
**SP**  
Productions  
Spécialisées

## Atelier 1 : Accompagner les nouvelles pratiques et les populations : pourquoi et avec quelles propositions ? Ouvrages thématiques

- **Association Inter-Réseaux Services de Proximité.** *Lieux de vie musicale.* - Document de synthèse réalisé en 1995 sur les équipements culturels de proximité dédiés à la pratique et la diffusion des musiques amplifiées :  
<http://www.culture-proximite.org/IMG/pdf/lieuxdevie.pdf>
- **Avise.** Fiche repère AVISE sur les studios de répétition :  
[http://www.avise.org/IMG/pdf/Studio\\_de\\_repetition\\_13\\_12\\_04.pdf](http://www.avise.org/IMG/pdf/Studio_de_repetition_13_12_04.pdf)
- **Brandl Emmanuel** (synthèse) : *Étude sur l'encadrement des pratiques collectives dans le champ des musiques actuelles. Contribution à un état des lieux. Constats et propositions.*  
<http://pfi-culture.org/assets/files/ObservationCulturelle/Mission2008/EncadrementR-A.pdf>
- **Browaey Delphine, Tisserand Dominique.** *Professionnalisation des acteurs et qualification des projets dans le cadre du développement de l'accompagnement des pratiques de musiques actuelles.* – Rapport final, décembre 2001, étude commandée à l'ARA par la DRTEFP Nord - Pas de Calais.
- **Bullich Vincent.** - *La Régulation publique des musiques actuelles. Quelle politique pour promouvoir la création et la diversité artistique ?.* Grenoble : Université Pierre Mendès France Grenoble 2 ; Institut d'Etudes Politiques, 2002. - 202 p.
- **Cayot André et al.** - *Les Musiques actuelles dans les établissements d'enseignement spécialisé contrôlés par l'Etat..* Paris : Ministère De La Culture De La Communication ; Direction De La Musique De La Danse Du Théâtre Et Des Spectacles ; Observatoire Des Politiques Du Spectacle Vivant, 2001. - 273 p.
- **Colin Boris ; Migeot Xavier.** - *Les espaces de répétition musiques actuelles en Poitou-Charentes. Le poids socio-économique de huit équipements de musiques actuelles de Poitou-Charentes.* Poitiers : Pôle Régional Des Musiques Actuelles De Poitou-Charentes, 2001. - 8 + 12 p.
- **Coller Patricia.** *Etude chiffrée du RIF (Confédération des réseaux départementaux de lieux de musiques actuelles amplifiées en Ile-de-France).* – Etude réalisée entre janvier et juillet 2007, grâce au soutien financier du Conseil Régional d'Ile-de-France, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France et de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports :
  - Synthèse :  
[http://www.lerif.org/docs\\_Blog/rubrique\\_obsinfocom/Etude\\_RIF\\_2007\\_synthese.pdf](http://www.lerif.org/docs_Blog/rubrique_obsinfocom/Etude_RIF_2007_synthese.pdf)
  - Version longue :  
[http://www.lerif.org/docs\\_Blog/rubrique\\_obsinfocom/Etude\\_RIF\\_2007\\_version\\_longue.rar](http://www.lerif.org/docs_Blog/rubrique_obsinfocom/Etude_RIF_2007_version_longue.rar)
- *Compte-rendu de l'atelier sur les pratiques en amateur de l'AG de juillet 2008 de la Fédurok.* La Fédurok, 2007 :  
[http://fsj.la-fedurok.org/documents/AG\\_CAEN\\_20070705\\_Atelier1\\_Amateurs\\_CR.pdf](http://fsj.la-fedurok.org/documents/AG_CAEN_20070705_Atelier1_Amateurs_CR.pdf)
- *Compte-rendu de l'atelier sur les premiers retours de l'étude sur la répétition de l'AG de juillet 2008 de la Fédurok.* La Fédurok :  
[http://fsj.la-fedurok.org/documents/AG\\_080708\\_atelier2\\_repetition.pdf](http://fsj.la-fedurok.org/documents/AG_080708_atelier2_repetition.pdf)
- *Compte-rendu des rencontres professionnelles de la FNEIJMA du mercredi 29 novembre 2006 sur « L'accompagnement des pratiques en amateur de musiques actuelles ».* Fnejjma, 2006 :  
<http://www.fnejjma.org/images/stories/docfnejjma/pratamateurnov06.pdf>
- *Compte-rendu du Groupe de Travail sur la répétition du 17 décembre 2008.* La Fédurok, 2008 :  
<http://fsj.la-fedurok.org/documents/CR-CDAAGT-repetition2007-12-17.pdf>
- *Compte-rendu du Groupe de Travail sur la répétition du 27 novembre 2008.* La Fédurok, 2008 :  
[http://fsj.la-fedurok.org/documents/CR\\_GT\\_Repetition\\_20081127.pdf](http://fsj.la-fedurok.org/documents/CR_GT_Repetition_20081127.pdf)

- **Créer un studio de répétition.** *Un guide adapté à la diversité des pratiques musicales.* Ouvrage édité en février 2003 ; réalisé par Opale / Culture et Proximité sur les bases de travaux et réflexions menés par un collectif de structures composé de l'ARA à Roubaix (Autour des Rythmes Actuels), du CAUE du Nord (Conseil de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement), de Cultures Proches (association d'échange entre projets culturels), de Domaine Musiques (Centre de ressource pour toutes les musiques) et du RIF (événements culturels participatifs), et édité par le Conseil Régional du Nord - Pas-de-Calais avec le concours de la Direction Régionale de l'Environnement du Nord - Pas-de-Calais : <http://www.nordpasdecals.fr/studio/index.html>
  
- **Denut Eric et al.** - *Musiques actuelles, musique savante. Quelles interactions ?*. Paris : L'Harmattan, 2002. -109 p.
  
- **FNEIJMA** (Synthèse) : *"Rencontre professionnelle : L'accompagnement du/au projet professionnel de l'artiste des musiques actuelles"* mars 2007.  
<http://www.fnejma.org/images/stories/docfnejma/syntaccompprof20mars07.pdf>
  
- **FNEIJMA** - *Etude sur « l'accompagnement des pratiques amateurs en groupes constitués dans les musiques actuelles »* novembre 2006.  
<http://www.fnejma.org/images/stories/docfnejma/pratamateurnov06.pdf>
  
- **Jouvenet Morgan.** *Rap, techno, électro, le musicien entre travail artistique et critique sociale.* – Paris : Editions de la maison des sciences de l'homme, 2006, 290 pages (Ethnologie de la France).
  
- *L'implication progressive des lieux de musiques actuelles et amplifiées dans les processus éducatifs et de transmission, l'exemple du réseau Fédurok.* In : Enseigner la musique n°8 : Education permanente, action culturelle et enseignement : les défis des musiques actuelles, Actes des rencontres de Lyon les 2 et 3 mars 2005, CEFEDM Rhône-Alpes – CNSMD de Lyon, 2005, 16 pages.  
<http://fsj.la-fedurok.org/documents/IntervFedurokRencontresCEFEDMRhone-Alpes0305.pdf>
  
- **Lapierre Frédéric.** - *Vers un service amplifié des musiques publiques.* Grenoble : Université Pierre Mendès France Grenoble 2 ; Institut d'Etudes Politiques, 2002, 119 pages.
  
- *Les Organismes de concerts en Rhône-Alpes. Les Musiques actuelles vol.1.* Lyon : Agence Musique Et Danse Rhône-Alpes, 2001, 144 pages.
  
- *Les publics, services et métiers de la répétition dans les lieux de musiques amplifiées-actuelles.* La Fédurok, 2009, 91 pages.  
[http://fsj.la-fedurok.org/documents/ETUDE\\_FEDUROK\\_REPETITION.pdf](http://fsj.la-fedurok.org/documents/ETUDE_FEDUROK_REPETITION.pdf)
  
- **Maire Elisa.** - *Transmission, apprentissage et enseignement des musiques actuelles.* Grenoble : Université Pierre Mendès France Grenoble 2 ; Institut d'Etudes Politiques, 2002, 63 pages.
  
- **Marty Pierre et al.** - *Collectivités locales, rock et autres aventures musicales.* Actes, Colloque, Montpellier, 15-16 Février 1991. - Montpellier : L'Etat Du Rock, 1991, 207 pages.
  
- **Pénitot Aline.** - *Décodage d'une profession musicale d'un nouveau type.* Grenoble : Institut d'Etudes Politiques ; Université Pierre Mendès France Grenoble 2, 2001, 91 pages.
  
- **Tassin Damien.** *Analyse des besoins en formation professionnelle des personnes de studio de répétition, octobre 1999.* Etude réalisée pour l'ADIAM 78 et la DRAC Île-de-France.
  
- **Tremolino.** *Formation en partenariat avec le Collectif RPM : « Transmettre, accompagner, enseigner les musiques actuelles ».*  
<http://www.tremolo.com/Le-management-d-un-groupe-d-un>

## Atelier 2 : Diffusion des spectacles et territoires : Quels enjeux politiques et socio-économiques ?

### Ouvrages thématiques

- **Authelain Gérard.** *Musiques actuelles et jeune public.* – Paris : Ministère de la Culture et de la Communication, 2006, 182 pages. (Observatoire des politiques du spectacle vivant).
- **Blouin Julien.** - *Les Difficultés de la programmation des musiques actuelles amplifiées.* Signes Révélateurs D'un Milieu En Mutation. - Grenoble : Institut d'Etudes Politiques ; Université Pierre Mendès France Grenoble 2, 2003, 77 pages.
- **Boucher Manuel et al.** - *Emergences culturelles et jeunesse populaire. Turbulences ou médiations ?.* Paris : L'Harmattan, 2003, 359 pages.
- **Dupas Françoise, Dos Santos Lyliane.** - *Les Musiques actuelles à Lyon. Pratiques artistiques et diffusion.* Lyon : AMDRA ; Agence Musique Et Danse Rhône-Alpes, 2001, 59 + 34 pages.
- **Migeot Xavier.** - *Les Spectateurs des concerts de musiques amplifiées.* Paris : Ministère De La Culture Et De La Communication ; Département Des Etudes Et De La Prospective, 2000, 90 pages.
- *Musiques actuelles en Rhône-Alpes.* Villeurbanne : Agence musique et danse Rhône-Alpes, 2008, 168 pages. (Les carnets).
- **Rioche Anne, Guinard Bernard, Vioux Yann.** - *Rock et diffusion. Analyse des dispositifs d'aide à la diffusion des musiques amplifiées.* Rouen : Université De Rouen, 1997, 55 pages.

## Atelier 3 : Milieu rural et urbain : des lieux de musiques actuelles aux projets territoriaux ?

### Ouvrages thématiques

- **Bernard Paul et al.** - *Musiques urbaines, musiques plurielles.* Vénissieux : Paroles D'aube, 1996, 86 pages.
- *Les lieux de proximité de musiques amplifiées/actuelles : L'exemple du milieu rural.* La Fédurok, 2009, 97 pages.  
[http://fsj.la-fedurok.org/documents/ETUDE\\_FEDUROK\\_MILIEU\\_RURAL.pdf](http://fsj.la-fedurok.org/documents/ETUDE_FEDUROK_MILIEU_RURAL.pdf)
- **Laffanour Anne et al.** - *Territoires de musiques et cultures urbaines. Rock, rap, techno... l'émergence de la création musicale à l'heure de la mondialisation.* Paris : L'Harmattan, 2003, 157 pages.
- **Tauvel Jean-Paul et al.** - *La Culture en banlieue. Expressions culturelles dans les quartiers. Art, éducation et formation.* Paris : Centre National De Documentation Pédagogique, 1997, 168 pages.

**Pour des « Schémas d'Orientation de développement  
des Lieux de Musiques Actuelles » (SOLIMA)**  
*(Version de travail du 15 janvier 2010)*

**Sommaire**

Préambule  
I Contexte  
II Les lieux MA  
III Objectifs  
IV Méthodologie

**I – Préambule :**

Les Schémas d'Orientation pour le Développement des Lieux de Musiques Actuelles (SOLIMA) ont pour objectif de dégager des perspectives pour l'ensemble des lieux MA sur un territoire. Ils résulteront de processus de concertations portant spécifiquement sur les lieux MA, entre l'Etat, les collectivités et les acteurs.

Les SOLIMA seront élaborés en référence au « *Plan pour des politiques nationales et territoriales concertées en faveur des musiques actuelles* ».

Le *Plan pour des politiques nationales et territoriales...* est en effet une base de texte méthodologique d'appui qui définit un cadre renouvelé de l'intervention publique dans le domaine des musiques actuelles. Il préconise entre autre la mise en place de processus de concertations permanentes tant au niveau national que territorial, entre l'Etat, les collectivités territoriales et les acteurs des MA.

Ce cadre a été validé au plan national par l'ensemble des acteurs de la filière, par les collectivités territoriales et par l'Etat le 19 juin 2006.

Il a fait l'objet d'une circulaire n° CC 166/914 du 2 novembre 2006 qui recommandait aux Préfets sa mise en œuvre.

Les SOLIMA ont comme ambition d'identifier les lieux à la fois en tant que projet artistique et culturel et en tant qu'initiatives citoyennes inscrites dans un territoire.

La présente démarche défend une méthode de conception de projet alliant une dynamique locale dans un contexte de filière. Ainsi ce travail ne peut se substituer à une démarche plus globale sur l'ensemble du champ des musiques actuelles.

Le cadre méthodologique des SOLIMA peut être utilisé par d'autres acteurs des musiques actuelles (festivals, labels, ...). La responsabilité de leur mise en œuvre et de leur cohérence est de la responsabilité de l'Etat, des collectivités territoriales et des acteurs.

Les dynamiques collectives (réseaux territoriaux, Pôles musiques actuelles d'acteurs,...) prennent tout leur sens afin d'imaginer des réponses communes qui relèvent de l'intérêt général. Ces démarches de mise en réseaux permettent de dépasser les intérêts particuliers et d'imaginer un aménagement cohérent et durable sur nos territoires

Dans le cas présent, sont visés par la démarche les lieux de musiques actuelles, qui peuvent être positionnés sur tout ou partie du champ des musiques actuelles - des musiques amplifiées aux musiques traditionnelles, des musiques du monde en passant par la techno, le jazz, ... - et sur l'une des différentes fonctions : diffusion, accompagnement, formation, transmission, ... Leur activité est majoritairement du domaine des MA.

Une politique concertée sur les MA prend en compte la diversité des formes, des projets, des initiatives, des économies, portées par des lieux aussi divers que des cafés concerts, des structures

d'éducation populaire, des salles de concerts, des centres culturels, des structures d'accompagnement, des scènes de jazz, des SMAC (salles musiques actuelles), des centres de musiques traditionnelles, des écoles de musique associatives, des centres de formation artistique, ...

Cette diversité de lieux est un atout pour le développement des musiques actuelles. Le processus de concertation des SOLIMA permet d'appréhender cette diversité d'initiatives de projet et l'élaboration d'une politique publique concertée sur l'ensemble du champ des musiques actuelles dans un souci d'équité territoriale.

## **I – Contexte:**

Les SOLIMA reposent sur des éléments déterminants de contexte dans lequel se développent les lieux de MA :

- L'engouement artistique et culturel pour les musiques actuelles dans toute leur diversité ne se dément pas. Quels que soient les territoires concernés, elles suscitent l'intérêt d'une population nombreuse et diversifiée tant sur le plan de l'âge que sur celui des origines culturelles ou sociales.
- Les technologies de l'information et de la communication ont également impacté très fortement ces musiques dans les usages artistiques, culturels et économiques.
- L'écoute et la pratique musicales évoluent en permanence et génèrent des attentes de diffusion, d'accompagnement, de formation, de soutien à la production, d'information et de prescription de la part de « lieux » qui varient selon les territoires et les publics.
- Le jeu conjugué de la concentration économique et médiatique au niveau mondial, limite l'accessibilité à la diversité des œuvres et à la production artistique pour une grande majorité de la population.

La plupart des projets ont vu le jour depuis la fin des années 80, à travers la réhabilitation ou la construction d'équipements.

La plupart de ces projets, identifiés ou non par les pouvoirs publics, ont vu le champ de leurs activités évoluer au fil du temps. A la diffusion, par exemple ont pu s'ajouter progressivement l'accompagnement des pratiques, l'apprentissage et/ou la formation ou à l'inverse, des lieux d'enseignement ou de pratique ont progressivement fait de la diffusion de concerts. Les démarches patrimoniales de départ ont parfois été complétées par des projets concernant la transmission ou la création...

Cependant le maillage territorial, permettant de répondre à la demande dans le respect de la diversité des musiques actuelles est loin d'être achevé. Et une concertation sur chaque territoire est nécessaire pour dégager de façon constructive des perspectives de développement pour ces projets.

## **II Les lieux musiques actuelles**

Le « *Plan pour des politiques nationales et territoriales en faveur des MA* » rappelait l'évolution des lieux :

*« Historiquement identifiée à une scène dont la diffusion constituait la majeure partie de l'activité, les lieux de musiques actuelles sont aujourd'hui aussi divers et multiples que peuvent l'être les champs esthétiques, les modes de pratiques et de gestion, les fonctions ainsi que les modèles économiques qui en fondent les projets : lieux de ressource, de répétition, de pratique, d'accompagnement, d'enregistrement, de formation, de création, de diffusion, d'action culturelle*

*et éducative, de résidence ... ces lieux expriment aujourd'hui la diversité ainsi que l'innovation d'un secteur en perpétuelle évolution.»*

(Extrait du « Plan pour des politiques nationales et territoriales concertées en faveur des musiques actuelles »)

Dans le cadre des démarches SOLIMA, par « lieu de musique actuelles », on doit entendre une organisation/structure de droit privé ou public, positionnée sur tout ou partie des pratiques et du champ esthétique des musiques et sur tout ou partie des fonctions nécessaires à développer, et offrant une permanence artistique et culturelle pérenne et dont la majorité des activités est tournée vers les musiques actuelles.

Le processus des SOLIMA peut très bien s'étendre à d'autres types d'acteurs dans le cadre des démarches plus globales de concertation territoriales (Festivals, radios ou labels ou tout autre type d'acteurs des MA).

Cette organisation/structure, dont l'action est identifiée par l'Etat, les collectivités territoriales et les organisations d'acteurs, accepte de participer à la co-construction d'une dynamique territoriale, qui réponde aux exigences du développement des musiques actuelles, qui sont liées aux évolutions des pratiques artistiques, des modalités d'apprentissage, d'enseignement et de formation.

A ces fonctions initiales se sont ajoutées de façon plus assumée l'éducation artistique et l'action culturelle.

C'est ainsi que le socle de définition du développement d'une politique territoriale concertée et co-construite en faveur des musiques actuelles peut se retrouver dans le triptyque suivant :

- La création et la diffusion physique et dématérialisée
- la formation initiale et professionnelle et l'accompagnement des pratiques artistiques
- L'action culturelle et l'éducation artistique

### **III Objectifs**

Les SOLIMA ont pour objectifs de :

- **Garantir la diversité des œuvres et des initiatives :**

Les lieux, seuls ou en coopération/complémentarité avec d'autres acteurs de leur territoire, doivent participer à la diversité des œuvres et des initiatives.

Sur le plan artistique, les lieux de musiques actuelles agissent pour le développement des pratiques artistiques en amateurs, et pour le soutien à l'émergence, à la professionnalisation des artistes et à l'exercice de leur métier. Ils sont attentifs aux croisements artistiques interdisciplinaires et aux mutations profondes du mode d'accès des publics au spectacle vivant et aux œuvres enregistrées. Les lieux MA permettent l'expression vivante des musiques et de leurs différences stylistiques. Ils facilitent l'expérimentation voire la transgression toutes deux constitutives de l'acte de « création ».

Les lieux soutiennent la structuration professionnelle des projets artistiques et contribuent à l'accompagnement des amateurs.

Face aux logiques de concentration économiques et devant les rapports économie solidaire/marché, particulièrement sensibles, les lieux doivent faciliter une analyse de l'évolution des pratiques, des modes de production et de diffusion de la musique. De même, leur dimension

plus ou moins forte « d'art et essai » se renforce par leur implication, seuls et en réseau, dans des actions d'éducation artistiques ou d'action culturelle.

Sur le plan culturel et social, les styles et expressions artistiques sont la résultante de cultures et de pratiques sociales diverses qui s'influencent mutuellement. Elles contribuent ainsi à la transformation sociale, à la construction d'une mémoire collective et d'un patrimoine commun. Les lieux ont un rôle déterminant dans l'acceptation et le respect des différentes spécificités culturelles et sociales, pour en favoriser l'expression sans aucune exclusive.

Sur le plan économique, les musiques actuelles se développent dans une économie plurielle à dominante privée, en partie soutenue par des interventions publiques. Plusieurs modes d'organisations économiques se côtoient. Ils interagissent entre eux soit par des logiques de coopération soit dans des tensions concurrentielles. Les ressources économiques des organisations/structures qui portent les projets de lieux, font le plus souvent l'objet d'une hybridation entre autofinancement, concours des collectivités publiques et ressources non monétaires ; cette hybridation illustre un positionnement à la croisée du service public et de l'activité marchande au service des populations.

C'est pourquoi, il convient que l'intervention publique veille et contribue à ce que les lieux, dans leur action territoriale de proximité, puissent faire face à un contexte économique dont la concentration horizontale et verticale est une forte caractéristique, afin de contribuer à l'innovation, à la diversité des expressions culturelles et artistiques ainsi qu'à la transformation sociale qui en résulte.

- **Assurer un développement territorial cohérent et équitable**

Les musiques actuelles sont présentes sur l'ensemble du territoire national, mais souvent de façon inégale en matière d'aménagement, d'équipement et d'organisation des activités. L'évolution de leur développement doit être corrélée avec la décentralisation des politiques publiques et la déconcentration des moyens de l'Etat, dans un contexte européen de plus en plus prégnant.

Avec la constitution des intercommunalités, de nouvelles circulations des publics sur les territoires se font jour. Cette réorganisation administrative implique des déplacements physiques et devrait inciter à la structuration des initiatives individuelles et collectives, responsables, citoyennes et complémentaires entre elles.

Les SOLIMA devront prendre en compte à la fois les écarts territoriaux en termes de diffusion, de production, d'apprentissage mais aussi les problématiques spécifiques liées aux territoires avec une attention particulière pour les territoires ruraux et les quartiers sensibles.

#### **IV - Méthodologie pour l'établissement des SOLIMA :**

Pour définir des politiques publiques MA, le « *Plan pour des politiques nationales et territoriales concertées en faveur des musiques actuelles* » prévoyait de :

« - créer les cadres et les outils d'une co-construction, concertée et tripartite, entre l'Etat, les collectivités territoriales et les acteurs professionnels, (...) »

- créer et consolider les conditions de développement et de structuration du champ des musiques actuelles, et l'inscrire comme une véritable dimension pérenne des politiques publiques sur le territoire national »

« ... »

*Le processus vise à inciter, à renforcer et à mettre en œuvre, dans le respect de l'autonomie et des compétences des collectivités territoriales et de la situation particulière de leurs territoires, de véritables politiques publiques territoriales et concertées des musiques actuelles qui ont pour objet de répondre aux enjeux soulevés par le développement de ce secteur. »*



S'inscrivant donc dans cette logique, le projet des SOLIMA est issu d'un travail de concertation entre l'Etat, les collectivités territoriales et les acteurs professionnels. Ce texte est un point d'appui dans le cadre des conférences permanentes pour le spectacle vivant en Région dont le contenu fait l'objet de la circulaire du 18 juin 2009.

Les SOLIMA devront en effet être issus d'un processus de concertation co-piloté, sur un territoire particulier, par les collectivités territoriales, les services de l'Etat et des responsables de lieux MA.

Les SOLIMA pourront également être établis dans des dispositifs de concertation plus larges qui engloberaient l'ensemble du champ musical ou d'autres secteurs du spectacle vivant. Ils pourront également prendre place dans d'autres concertations territoriales ou dans le cadre des conférences permanentes du spectacle vivant en Région.

Textes de référence :

- *Actes d'Agen (1995)*
- *Charte des missions de service public pour le spectacle du 22 octobre 1998 ;*
- *Rapport de la Commission Nationale des Musiques Actuelles (1998)*
- *Circulaire du 18 août 1998 portant sur les « Scènes de Musiques Actuelles », SMAC ;*
- *Synthèse « tour de France » des lieux de MA de la Fédurok (2000)*
- *Rapport de la FNCC sur les politiques publiques et les musiques amplifiées*
- *Synthèse des ateliers Foruma octobre 2005*
- *Plan pour des politiques publiques nationale et territoriale en faveur des musiques actuelles (juin 2006)*
- *Rapport sur le soutien de l'Etat aux musiques dites actuelles, Anita Weber, Michel Berthod (2006)*
- *Cahier des charges et des missions du label SMAC ;*
- *Travaux d'observation participative et partagée, Coopalis Fédurok/Fsj*
- *Préambule commun à l'ensemble des centres de musiques traditionnelles ;*
- *texte écoles associatives*
- ...

4-1 / Eléments pour la mise en œuvre

- Diagnostic, analyse et orientation :

Le développement territorial des lieux de musiques actuelles repose sur l'établissement d'un état des lieux évolutif qui permettra à chaque acteur de se situer dans un cadre collectif plus général (activités, moyens, relations au territoire, aux partenaires et aux acteurs locaux...).

Il revient aux acteurs et à leurs partenaires publics, de mettre en œuvre les conditions de réalisation de cet état des lieux et prévoir son actualisation permanente dans le cadre d'un travail en réseau.

La méthode d'élaboration de l'état des lieux ainsi que les principes de mise en œuvre feront l'objet d'un document spécifique qui sera élaboré à la suite de ce texte.

4-2 / Modalités d'appréciation du projet de lieu :

- Identification :

Le projet, et l'équipe qui le porte, devront être clairement identifiés et qualifiés. Ils s'engageront de façon professionnelle dans la dynamique collective de la concertation territoriale.

- Rapport à la population :

Par population on entendra aussi bien public que praticiens. Le projet doit clairement dire à quel(s) public(s) il s'adresse prioritairement et quelles évolutions il envisage.

- Périmètre d'activités :

Il conviendra de préciser les activités et leurs places dans le projet du lieu. Pour pouvoir être pris en considération, le périmètre des projets doit en effet être clairement défini.

- Moyens (équipe, équipement, modèle économique, ...) :

Les moyens du lieu de musiques actuelles permettent au projet de prendre forme et de se développer. Le projet peut être modulable et évolutif mais dans tous les cas il prévoit un fonctionnement qui prend en compte la pérennité des ressources humaines et des ressources financières qui devront être mis en œuvre dans le cadre de partenariats contractualisés. Cette pérennité des ressources humaines professionnelles ne peut s'entendre que dans le respect du code du travail et des cadres conventionnels.

## CAHIER DES MISSIONS ET DES CHARGES POUR LES SMAC

### Préambule

La création des lieux de musiques actuelles date des années 70 et 80. Ces premiers lieux ont été portés par des projets militants visant la découverte d'esthétiques et de démarches artistiques et culturelles peu ou pas diffusés sur scène. Progressivement, ils ont été soutenus par les collectivités territoriales.

Avec le programme « café musiques » et l'attribution de moyens en équipement, l'Etat s'est aussi engagé progressivement pour soutenir le fonctionnement des lieux aux côtés des collectivités territoriales et mis en œuvre un dispositif, encadré par la circulaire du 18 août 1998, instituant le label de scènes de musiques actuelles (SMAC).

L'évolution de ce réseau de scènes, liée au développement des politiques publiques en faveur des musiques actuelles, et à la structuration économique du secteur, s'est appuyée sur une étroite concertation entre les collectivités publiques et les organisations professionnelles.

Un plan « pour le développement national et territorial en faveur des musiques actuelles » a été adopté en juin 2006 par le Conseil supérieur des Musiques Actuelles, CSMA. De ce plan est issu un « schéma d'orientation pour les lieux de musiques actuelles » (SOLIMA) avec lequel s'articule le label SMAC.

Face aux profondes évolutions et mutations de la vie artistique, culturelle et économique, l'Etat réaffirme la nécessité de l'intervention de la puissance publique en faveur de la diversité artistique et culturelle dans le secteur des musiques actuelles, ainsi que du soutien à l'émergence et au renouvellement des formes dans le respect de l'équité territoriale.

Cela implique le développement de projets territoriaux artistiques et culturels de création et de diffusion, d'accompagnement et de soutien de la pratique en amateur.

Conformément à la charte des missions de service public, l'Etat et les collectivités territoriales confient les missions relevant de ces objectifs à des équipes professionnelles évoluant dans des lieux adaptés à ces enjeux.

### Présentation et données

A ce jour, plusieurs types de lieux, par l'histoire des projets artistiques et culturels, la taille, l'implantation territoriale, la nature de l'équipement et la mise en œuvre des thématiques, partagent les mêmes missions et les mêmes objectifs généraux.

Une SMAC est désormais un lieu de diffusion et d'accompagnement des pratiques et des projets artistiques professionnels, regroupant tout ou partie de la grande diversité d'expression des musiques actuelles - chanson, jazz et musiques improvisées, musiques traditionnelles et musiques du monde, rock, pop, électro, rap... - auxquelles s'ajoutent les nouvelles disciplines artistiques plastiques et numériques.

La SMAC conduit également des actions d'accompagnement des pratiques en amateurs. A ces deux fonctions de base s'ajoutent la répétition, la formation et la ressource (information, documentation, conseil). C'est également un lieu de vie ouvert, contribuant au maillage artistique et culturel du territoire où il est inscrit.

L'objectif commun d'une meilleure desserte des publics dans un souci d'équité territoriale, doit conduire l'Etat et les collectivités territoriales, à assurer la présence d'au moins une SMAC généraliste (ouverte à l'ensemble du champ des musiques actuelles), ou un projet en réseau dans chaque département, en prenant en compte la densité de la population, les spécificités territoriales (cadre rural notamment) et la diversité des esthétiques.

L'Etat soutient ainsi aujourd'hui pour un montant de 8,6M€ (chiffre 2008), un ensemble de 140 lieux de musiques actuelles qui couvre inégalement l'ensemble du territoire, et dont un peu moins de la moitié bénéficie d'une convention SMAC en cours.

Par ailleurs, l'Etat et les collectivités territoriales se réservent la possibilité de soutenir des lieux qui ne relèvent pas du label SMAC, dans le cadre des schémas d'orientation des lieux de musiques actuelles, SOLIMA.

#### Des données de référence d'activité 2008 :

- Territoire : les lieux se situent pour 9,9% d'entre eux en milieu rural, 19,8% en milieu péri-urbain, et 70,3% en milieu urbain.

- Le budget moyen des lieux s'élève à 657 453 € dont 62,4% d'aide publique. La part Etat –ministère de la culture et de la communication et autres ministères- dans les aides publiques est de 21,1%.

- le nombre moyen de permanents en ETP dans ces structures est de 7,3.

- Activités : Outre la diffusion proposée par tous les lieux, environ 80% proposent de l'accompagnement d'artistes (83,3%) et de projets (71,8%), ainsi que de la répétition (83,3%).

En moyenne, les lieux organisent 57 soirées durant la saison, programment 88 groupes/formations pour une moyenne de 11 800 entrées.

- La moyenne du plein tarif d'entrée d'un concert est de 11 €

*Données de l'Observation Participative et Partagée (OPP) - année d'activité 2008, sur une population de 77 lieux adhérents à La Fédurok (fédération de lieux de musiques amplifiées/actuelles) et à la fédération des Scènes de Jazz, soit une moitié représentative de l'ensemble des lieux soutenus par l'Etat*

#### Textes et documents de référence :

- Actes d'Agen (1995)
- Circulaire du 18 août 1998 sur les « Scènes de Musiques Actuelles »
- Rapport de la Commission Nationale des Musiques Actuelles (1998)
- Synthèse « tour de France » des lieux de MA de la Fédurok (2000)
- Rapport de la FNCC sur les politiques publiques et les musiques amplifiées

- Plan pour des politiques publiques nationale et territoriale en faveur des musiques actuelles (juin 2006)
- Synthèse des ateliers Foruma octobre 2005
- Rapport sur le soutien de l'Etat aux musiques dites actuelles, Anita Weber, Michel Berthod 2006
- Texte SOLIMA
- Travaux d'observation participative et partagée, Coopalis Fédurok/Fsj

### **Une Scène de musiques actuelles est :**

- dirigée par une équipe professionnelle
- dotée d'un projet artistique et culturel
- adaptée à la diffusion des musiques électro-amplifiée et conçue pour l'accueil d'activités artistiques professionnelles et les pratiques artistiques en amateur.

Le projet artistique et culturel d'une SMAC s'inscrit dans une forte implication territoriale, en complémentarité avec les partenaires territoriaux intervenant dans les mêmes secteurs (production, diffusion, formation, répétition, accompagnement des activités artistiques professionnelles, accompagnement des pratiques en amateur).

#### **1) diffusion / création / production :**

Les objectifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>- développer une programmation musicale appuyée sur un projet artistique et culturel affirmant une ligne artistique originale et indépendante contribuant à la diversité de l'offre,</li> <li>- accueillir des artistes en tournée en lien avec les producteurs diffuseurs de spectacles,</li> <li>- accueillir des artistes en résidence de pré-production ou résidence de création,</li> <li>- diffuser les musiques actuelles sous toutes leurs formes, qu'il s'agisse d'artistes en tournée ou en résidence, et d'artistes en développement,</li> <li>- participer et contribuer à des projets impliquant d'autres champs musicaux et d'autres disciplines artistiques,</li> <li>- favoriser les pratiques et activités musicales émergentes et ouvertes.</li> </ul>

#### **2) accompagnement des projets et des pratiques artistiques, de la répétition, et soutien à la structuration professionnelle**

Les objectifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>- développer un travail spécifique d'accompagnement/formation au profit des artistes débutants et/ou inscrits dans une phase d'insertion professionnelle,</li> <li>- mener des actions d'accompagnement des amateurs, incluant l'apprentissage de la scène,</li> <li>- veiller à travailler en réseau avec les autres équipements du territoire et les organismes de formation associatifs et institutionnels (conservatoires, pôles d'enseignement supérieur, écoles associatives...) et l'ensemble du secteur professionnel,</li> <li>- participer à la mise en œuvre des plans régionaux de formation professionnelle (PRDF) en fonction du projet de l'établissement, et contribuer aux schémas départementaux pour les enseignements artistiques.</li> </ul>

#### **3) relations avec les territoires et les populations**

Les objectifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>- offrir un lieu de vie pour les populations concernées par les musiques actuelles et autres disciplines associées (arts plastiques, multimédia, danse...),</li> <li>- mettre en œuvre un projet d'action culturelle auprès des populations du territoire, en particulier lors des résidences d'artistes,</li> <li>- concevoir et réaliser un projet d'éducation artistique en relation avec les structures généralistes du territoire, les établissements d'enseignement général, notamment à destination des publics empêchés,</li> <li>- établir une politique tarifaire adaptée et modulaire facilitant l'accessibilité de tous les publics,</li> <li>- développer le cadre d'un travail intergénérationnel permettant de prendre en compte la diversité des populations.</li> </ul>

#### 4) partenariats

Les objectifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en œuvre, avec les collectivités publiques, un contrat d'objectifs et de moyens inscrivant le projet dans son territoire et sa durée,</li> <li>- établir des relations partenariales avec d'autres équipements territoriaux (formation, diffusion, création et accompagnement des projets artistiques),</li> <li>- prévoir un volet concernant la relation du lieu aux structures socioculturelles du territoire concerné, actives dans le secteur des musiques actuelles,</li> <li>- envisager des partenariats avec les autres structures culturelles du territoire pour faciliter la circulation des publics,</li> <li>- mettre en œuvre des relations avec les autres acteurs de la filière qui participent de la diversité : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les producteurs-tourneurs de spectacles,</li> <li>- Les médias, en particuliers les médias associatifs et publics,</li> <li>- Les réseaux de distributions de musique enregistrée indépendants,</li> </ul> </li> <li>- être acteur de l'ensemble des dispositifs territoriaux de concertation pour le spectacle vivant,</li> <li>- inscrire la structure dans les réseaux professionnels, locaux, nationaux et européens des musiques actuelles,</li> </ul>

#### Conditions d'exercice

1- Moyens artistiques
<p>Les artistes/groupes sont présents de façon continue dans les SMAC. Leur présence se manifeste par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les concerts d'artistes en tournée nationale ou internationale et d'artistes en développement,</li> <li>- La création. Les artistes sont accueillis en résidence, depuis la pré-production scénique jusqu'à des résidences de création incluant un volet d'action culturelle.</li> <li>- La pratique. Les artistes se rencontrent, constituent des répertoires et trouvent des moyens humains et techniques adaptés pour les accompagner, en particulier des studios de répétitions.</li> </ul>

## 2- Moyens matériels

Les SMAC soutenues par l'Etat disposent d'équipements dont les collectivités territoriales sont généralement propriétaires.

Elles sont caractérisées par une grande diversité typologique d'équipements et de projets artistiques et culturels, résultant des différentes générations de lieux et des territoires concernés.

Selon les projets qu'elles assument, les SMAC disposent de:

- une à deux salles de diffusion, en configuration assise et/ou debout,
- de studios de répétition permettant parfois l'enregistrement,
- d'espaces d'accueil, de convivialité et notamment d'un bar,
- d'espaces d'information/ documentation/ multimédia, voire de formation.

Une SMAC peut, dans certains cas, comporter des équipements distincts répartis sur un territoire.

Chaque SMAC répond à des besoins spécifiques relevant de son projet artistique et culturel. Le bâti et les équipements techniques et scéniques doivent répondre aux normes et à la législation en vigueur. Dans le cas de la construction ou de l'aménagement d'un équipement, il est possible de solliciter une expertise du CNV dans le cadre de sa mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

## 3- Gouvernance

Statuts et modes de gestion : les structures sont principalement des associations, où la dynamique d'éducation populaire est souvent importante. Néanmoins, il peut exister d'autres formes juridiques : EPCC, régies personnalisées, sociétés commerciales en DSP... Le choix du statut conditionne le mode de gestion qui doit permettre le fonctionnement autonome de la structure.

Equipe salariée : En règle générale, l'organigramme repose sur une organisation autour de salariés remplissant les fonctions de direction, de programmation, d'administration, de communication, de technique, de gestion de l'action culturelle et des publics.

La gestion de l'équipe s'élabore dans le respect des obligations sociales, fiscales et conventionnelles.

Les SMAC doivent garantir la transparence des conditions de recrutement pour les postes à responsabilité, notamment en s'appuyant sur des procédures d'appel à candidatures. Il est nécessaire que l'ensemble des partenaires publics soit associé à leurs recrutements.

#### 4- Observation et Evaluation

- Les SMAC contribuent de manière active à l'observation participative et partagée (OPP) et à l'analyse des lieux de musiques actuelles, dégagant des indicateurs portant en particulier sur le projet artistique, sur la fréquentation des manifestations et sur les populations touchées par les différentes actions qu'elles conduisent ainsi que sur la gestion financière de l'établissement.
- Elles contribuent à l'évaluation régulière de l'activité, en produisant à destination des partenaires publics, un rapport d'activité annuel et un tableau de bord concernant l'ensemble des actions conduites. Ces documents permettront de suivre les principales données de l'activité, et d'évaluer les conventions pluripartites dont elles font l'objet.





# SOLIMA, vers des Schémas d'orientation pour le développement des lieux de musiques actuelles

Les musiques actuelles connaissent un engouement persistant et croissant. Sur les territoires, leurs structures, au départ fondées sur la diffusion, remplissent de manière croissante un rôle structurant mêlant à l'objectif de la diffusion des fonctions d'accompagnement et de transmission. S'est ainsi construite une nébuleuse riche, active au plus près des populations mais cependant fragilisée par l'aspect concurrentiel d'une pratique musicale très proche des industries culturelles. Dans le même temps, le soutien public a permis l'émergence d'une créativité en partie affranchie des rigueurs de la rentabilité. Dans ce contexte complexe, l'Etat, les collectivités territoriales et les professionnels, sentant la nécessité d'une structuration approfondie de pratiques artistiques centrales du point de vue de la démocratisation culturelle et conscients des menaces d'appauvrissement de la diversité créative que porte la progressive concentration des scènes aux mains d'opérateurs privés tels que Live Nation, ont rédigé conjointement un texte posant les raisons et conditions de Schémas d'orientation pour le développement des lieux de musiques actuelles. Un texte qui reconnaît explicitement aux lieux de musiques actuelles un statut de salles "d'art et d'essai" – c'est-à-dire une mission de service publique de la culture. A noter également que ce statut confère à ces expressions une dimension critique qui les fait accéder à la pleine légitimité artistique.



Le texte de SOLIMA

**LA STRUCTURATION** des musiques actuelles s'est essentiellement organisée grâce au label SMAC, créée en 1998 à la demande des salles de diffusion et donnant lieu à un contrat signé entre les salles, les collectivités (principalement les villes mais aussi les Départements) et l'Etat. Plus de dix ans plus tard, les réseaux de salles de musiques actuelles ont beaucoup évolué. Le modèle unitaire de la SMAC, pour efficace qu'il soit, ne correspond plus à la diversification des lieux de diffusion ni à celles des lieux de répétition et d'enseignement de ces esthétiques musicales. En 2006, l'ensemble des acteurs de la filière, les collectivités territoriales et l'Etat ont validé un "Plan pour des politiques nationales et territoriales en faveur des musiques actuelles", lequel définit un cadre renouvelé de l'intervention publique dans ce domaine. Il préconise notamment la mise en place de

processus de concertations permanentes tant au niveau national que territorial, entre l'Etat, les collectivités territoriales et les acteurs des musiques actuelles. En 2009, en référence au Plan, l'ensemble des pouvoirs publics et professionnels concernés ont élaboré un Schéma d'orientation pour le développement des lieux de musiques actuelles, dit "SOLIMA", dont l'objectif est de dégager des perspectives de structuration pour l'ensemble des lieux de musiques actuelles d'un territoire donné, prenant en compte ses spécificités et tissant à chaque fois un réseau d'interlocuteurs compétents comprenant notamment les fédérations de structures de musiques actuelles.

Pour la Fédurok et la FSJ – deux fédérations de structures de musiques actuelles et improvisées regroupant plus d'une centaine de lieux –, « la mise en œuvre du SOLIMA est un moyen de poser le sujet sur le plan territorial et d'analyser collectivement les potentialités



tés de coopération et de mutualisation. Cela permet de prendre en compte l'ensemble de l'équilibre territorial et les enjeux propres aux musiques actuelles dans les logiques de concertations territoriales validées en 2006 par l'Etat, les collectivités territoriales et l'ensemble du secteur professionnel. » Plusieurs collectivités s'appuient d'ores et déjà sur ce texte pour réarticuler au plan départemental les liens entre la diffusion (scènes de musiques actuelles, cafés musique, festivals, voire radios...), l'accompagnement (studios de répétition, aides aux concerts, à la réalisation de maquettes...), la formation (plan de formation, interventions de professionnels...) et la transmission (structures d'enseignement associatives, écoles de musiques agréées), dans le cadre de l'organisation de l'enseignement artistique initial que la loi d'août 2004 a confié aux conseils généraux. Eléments de synthèse du SOLIMA (version de travail du 15 janvier 2010).

**L'esprit général du SOLIMA** est celui d'un réseau transcendant à la fois les diverses esthétiques (musiques amplifiées, jazz, musiques du monde, musiques traditionnelles), les divers statuts (structures publiques, privées ou associatives prenant fortement appui sur l'engagement bénévole), des différentes fonctions (diffusion, enseignement, accompagnement) et des multiples "tutelles" (Etat, collectivités, opérateurs privés). C'est donc une démarche proprement territoriale qui, sans forcément s'opposer à la structuration nationale qu'a induite le label SMAC, prend acte de la richesse que constitue la diversité du tissu des musiques actuelles. La démarche des SOLIMA « défend une méthode de conception de projet alliant une dynamique locale dans un contexte de filière » et de « mise en réseaux permettent de dépasser les intérêts particuliers et d'imaginer un aménagement cohérent et durable sur nos territoires ».

**Le contexte.** Ici, le constat de la diversité des "projets" est essentiel. Une politique réellement concertée pour

les musiques actuelles ne peut pas se calquer sur les schémas traditionnels de soutien à la musique tels qu'ils ont été déployés d'après le Plan Landowski pour l'enseignement musical, mis en œuvre à partir des années 70. Elle doit prendre en compte « la diversité des formes, des projets, des initiatives, des économies, portées par des lieux aussi divers que des cafés concerts, des structures d'éducation populaire, des salles de concerts, des centres culturels, des structures d'accompagnement, des scènes de jazz, des SMAC (salles musiques actuelles), des centres de musiques traditionnelles, des écoles de musique associatives, des centres de formation artistique... Cette diversité de lieux est un atout pour le développement des musiques actuelles. »

Autre élément de contexte nécessitant des concertations territoriales, la fragilité économique d'un univers à la fois fortement tendu par des considérations commerciales et médiatiques – « qui limitent l'accessibilité à la diversité des œuvres et à la production artistique pour une grande majorité de la population » – mais en partie soutenu par les pouvoirs publics et souvent animé par l'engagement de bénévoles. « Les ressources économiques des organisations/structures qui portent les projets de lieux, font le plus souvent l'objet d'une hybridation entre autofinancement, concours des collectivités publiques et ressources non monétaires ; cette hybridation illustre un positionnement à la croisée du service public et de l'activité marchande au service des populations. »

A la concurrence répond ici une logique de solidarité. A la recherche de la rentabilité, un souci de la diversité de la création. D'où la revendication, forte en ce qu'elle affirme la dimension de service public (et donc l'exigence d'un soutien des pouvoirs public), d'un statut "d'art et d'essai" pour les structures de musiques actuelles qui, au-delà de la diffusion, s'engagent dans « des actions d'éducation artistique ou d'action culturelle ».

Enfin, dernière raison commandant cette entrée de plain pied de l'ensemble des structures de musiques actuelles – dont la plupart ont d'ailleurs fortement diversifié leurs activités, au départ surtout de diffusion, vers des actions d'accompagnement, de transmission et de formation – dans le domaine des politiques publiques : l'engouement massif « d'une population nombreuse et diversifiée tant sur le plan de l'âge que sur celui des origines culturelles ou sociales ». Un engouement tel que, selon la Fédurok « il devient indispensable de penser une politique dans toutes ses dimensions et de situer le projet des acteurs artistiques et culturels dans une dynamique territoriale ».

**Décentralisation et cohérence territoriale.** « Les musiques actuelles sont présentes sur l'ensemble du territoire national, mais souvent de façon inégale en matière d'aménagement, d'équipement et d'organisation des activités. L'évolution de leur développement doit être corrélée avec la décentralisation des politiques publiques et la déconcentration des moyens de l'Etat, dans un contexte européen de plus en plus prégnant. Avec la constitution des intercommunalités, de nouvelles circulations des publics sur les territoires se font jour. Les SOLIMA devront prendre en compte à la fois les écarts territoriaux en termes de diffusion, de production, d'apprentissage mais aussi les problématiques spécifiques liées aux territoires avec une attention particulière pour les territoires ruraux et les quartiers sensibles. »

La décentralisation est ici à la fois un fait et un manque. Un fait parce que les musiques actuelles ont su essaimer en dehors des villes et ont réussi une remarquable structuration *via* de nombreuses fédérations très actives. Un manque parce que le « maillage » reste profondément inéquitable d'un territoire à l'autre et que les communes et intercommunalités, conservant une certaine suspicion envers ces structures, n'ont pas pleinement pris conscience de leur rôle de structura-

tion des territoires (*cf. l'enquête de la Fédurok sur les lieux de musiques actuelles en territoires ruraux – la Lettre d'Echanges n°44*).

Dans un premier temps, les SOLIMA estiment que « le développement territorial des lieux de musiques actuelles repose sur l'établissement d'un état des lieux évolutif qui permettra à chaque acteur de se situer dans un cadre collectif plus général (activités, moyens, relations au territoire, aux partenaires et aux acteurs locaux...). Il revient aux acteurs et à leurs partenaires publics, de mettre en œuvre les conditions de réalisation de cet état des lieux et de prévoir son actualisation permanente dans le cadre d'un travail en réseau. » Car il ne s'agit pas d'organiser une concertation ponctuelle mais bien d'instituer un dialogue constant et approfondi pour construire et suivre, pas à pas, un schéma de développement territorial cohérent et sans cesse réadapté aux évolutions constantes et rapides d'un champ essentiel de la vie culturelle.

Mais il n'y a pas que les structures de musiques actuelles qui sont soumises à évolution. L'actuelle perspective de la réforme des collectivités territoriales, les difficultés financières des Départements consécutives à la suppression de la taxe professionnelle et au transfert de nombreux dispositifs sociaux (RMI, RSA, etc.), pèsent lourdement sur l'avenir de telles concertations et, de manière générale, sur celui des structures de musiques actuelles. La Fédurok et la FSP s'inquiètent ainsi « d'un contexte général de plus en plus défavorable et incertain et d'une fragilisation progressive des lieux de musiques actuelles par l'absence de véritable ambition de l'Etat de finaliser les processus engagés depuis 1998 (financements SMAC, Concertations territoriales...) avec des collectivités territoriales ». Mais quel que soit l'avenir, le texte du SOLIMA restera l'expression d'un remarquable dialogue tripartite entre l'Etat, les collectivités et les professionnels.

Vincent Rouillon

**Marie Thérèse François - Poncet, Vice-Présidente d'honneur de la FNCC**  
**"Restez vous-mêmes, mais attention à l'instrumentalisation !"**

C'est en tant que Vice-Présidente d'honneur de la FNCC (Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture) que j'interviendrai en premier lieu. Je voudrais faire sur ce colloque 4 réflexions initiales que je compléterai de 4 réflexions d'élue.

- 1 - D'abord, le titre "Enseigner les musiques actuelles", est assez étonnant. Dans un premier temps, Enseigner ne me paraissait pas le mot adapté, car on parle plus d'accompagnement, d'encadrement, plutôt que d'enseignement. En même temps "enseigner" est un mot noble. Finalement ce titre, me semble être un pas extraordinaire dans la démarche que font les musiques actuelles pour leur reconnaissance, depuis maintenant de très nombreuses années. Je voudrais donc remercier la FNEIJMA, d'avoir voulu ce colloque qui nous réunit aujourd'hui ; il aurait été difficilement imaginable il y a 15 ans.

- 2 - Il me semble qu'au cours de ces deux journées, les bonnes questions ont été posées. Toutes les problématiques autour de ces musiques ont été considérées, et les compte rendus d'ateliers qui ont été faits par les différents rapporteurs, démontrent 4 choses : l'ouverture de ce secteur ; sa diversité ; sa maturité, mais aussi sa complexité.

- 3 - Enfin en troisième lieu, quand on regardait les personnalités invitées à intervenir, il était très frappant de voir quelles venaient de tous horizons : voir par exemple des directeurs de CNR, intervenir aujourd'hui d'une manière aussi positive dans un colloque sur les musiques actuelles, était, pour quelqu'un qui oeuvre en politique culturelle depuis maintenant 15 ans, quelque chose de symbolique et, comme je l'ai dit, difficilement pensable il y a 15 ans.

- 4 - En dernier lieu, je parlerai de quelque chose qui n'est pas encore rendu public : j'ai eu entre les mains le schéma d'orientation de l'organisation pédagogique de l'enseignement de la musique, après les schémas de 1984, 92, 96 et 2001. Je vais vous prendre quelques termes qui sont employés dans ce schéma : On va prendre en compte "la transformation de notre époque" ; on parle de "public imprégné par des formes émergentes" ; on fait allusion au "relatif enfermement des lieux d'éducation musicale" ; on parle de "parcours plus souples", on évoque des "priorités à donner à des démarches liées à l'invention et à l'improvisation", .... Je dois dire que ces termes étaient impensables, il y a quelques années. La tonalité du document est profondément différente et c'est d'autant plus intéressant que cela se passe à un moment où il y a un vrai relais de génération, où il y a donc un autre corps enseignant qui va apparaître dans notre enseignement spécialisé de la musique ; des enseignants qui ont, pour beaucoup, connu vos musiques, même si à un moment donné ils les ont abandonnées, pour prendre des parcours plus classiques.

Je crois donc que ce colloque se passe à un excellent moment. Mais je pense qu'il faut faire très attention : quand on a été, comme vous, très désireux parce qu'on en avait besoin, de trouver une reconnaissance publique, il est important de savoir qu'aujourd'hui il y a pour vous, un vrai danger d'instrumentalisation. Quand on a, comme moi, beaucoup suivi ces musiques, on se dit, comme je le disais aux 10 ans de la FEDUROK, que les sirènes vont se faire entendre, c'est à dire qu'on va demander aux musiques actuelles à peu près tout et n'importe quoi ; Il faut donc être très vigilant ; on a envie de vous dire : "restez vous-même !" "Restez ce que vous êtes !", un vrai secteur émergent ; vous pourrez ainsi faire évoluer les mentalités.

*conclusive*

Mais il y a un point à prendre en compte : cette réunion s'est passé aujourd'hui, "entre vous", sans les élus. Or, dès que vous parlez formation et éducation, vous demandez des financements publics ; vous avez donc à affronter les élus. Et, comme beaucoup, voire plus que d'autres, vous avez du mal à entrer dans une logique d'élus.

Permettez-moi maintenant de m'exprimer comme une élue : mes propos vont être plus polémiques. Comment les élus, dans leur ensemble, réagissent aux musiques actuelles ?

1 - Je crois qu'en fait, les musiques actuelles ne sont pas encore entrées, dans ce que Monsieur Aillagon a appelé "le champ convenu de la culture". Je crois qu'il faut l'accepter comme une donnée qui est réelle. Il faut voir que ce "champ convenu de la culture" est dans une logique d'excellence, de rationalisation, de critères souvent fixés à l'avance, où n'entrent guère en ligne de compte ce que peuvent être les publics ou la population. Et c'est une sorte - je vais être très sévère - d'estimation autoritaire de la qualité ; on le voit très bien dans le régime des subventions, en particulier dans le spectacle vivant, où c'est très souvent le fait d'experts qui décrètent que telle scène plutôt qu'une autre a des raisons de voir ses subventionnements publics augmentés ou accrus, sans que pour autant on prenne une véritable réflexion sur ce qu'est "un rayonnement humain". Il y a une sorte de déshumanisation, dans la manière dont on aborde nos politiques culturelles.

- 2 - Les musiques actuelles sont dites "populaires". Pardonnez-moi d'être encore polémique, mais dans une conception, je dirais "bourdivine" de notre société - pour ne pas dire "bourdieusienne" -, vous êtes en bas d'une hiérarchie. La réalité artistique est dans une certaine mesure, beaucoup plus contestée.

- 3 - Les musiques actuelles sont l'expression de la jeunesse. Alors que dans beaucoup d'autres pays, jeunesse signifie "espoir" et "renouveau", chez nous, elle a plutôt le sens d'"éphémère", par conséquent ... on en fait peu de cas.

- 4 - Enfin, dernière réflexion : les musiques actuelles, sont venues de partout, elles sont afro-américaines ou américano-africaines, comme vous voulez, mais, elles sont venues d'ailleurs et ne font pas partie de cette fameuse exception culturelle hexagonale. Or, que nous voulions ou non, nous tenons beaucoup à notre exception culturelle hexagonale.

Je suis ici quelque peu polémique et je suis persuadée que beaucoup d'entre nous contesteraient cette réflexion, mais je crois que quand on voit la difficulté qu'ont eu les musiques actuelles à s'imposer dans le champ culturel français, on peut penser que de manière sous-jacente, ces quatre réflexions existent.

Peut-être sommes nous aujourd'hui dans un autre temps parce que nous, élus, nous nous sentons dans une relative impasse, et que nous sentons, par ailleurs, une nécessité d'ouverture et de changement, et que ces musiques peuvent représenter un champ important de politique culturelle publique ?

***Frédéric VILCOQC, Conseiller régional d'Aquitaine,  
délégué aux cultures émergentes***

***"Ne restez pas vous-mêmes sous peine de n'être jamais reconnus !"***

A l'opposé de Marie-Thérèse François-Poncet, je vous dirais "ne restez surtout pas vous-mêmes", car si vous restez vous-mêmes, dans 5, 10 ou 15 ans, nous nous reposerons la même question, à savoir l'attente d'une véritable reconnaissance institutionnelle.

Car la reconnaissance réelle par les collectivités locales passe par une inscription dans des dispositifs financiers intégrés à nos règlements d'interventions. Cette inscription est la seule qui puisse donner une légitimité et reconnaître une valeur artistique aux musiques actuelles.

*conclusive*

En effet, au-delà des simples discours d'intentions, que certains élus sont capables de tenir régulièrement, si vos actions ne sont pas inscrites dans ces dispositifs, vous n'existerez pas ; donc il n'y aura pas de réelle reconnaissance ; il y aura eu marché de dupes.

Depuis 10 ans, il y a certes eu une évolution des politiques publiques culturelles, accompagnée d'une augmentation importante des financements, aussi bien de la part de l'Etat que des collectivités locales. Ce début de légitimation est le fruit combiné d'un volontarisme politique issu du changement politique de 1981, mais également d'une obligation de prise en compte des réalités des pratiques culturelles des français, des citoyens qui reconnaissent ces esthétiques musicales comme étant les leurs.

Aujourd'hui la pratique des Français est donc plus tournée vers ces esthétiques peu reconnues, "non valides institutionnellement" que vers les "arts institués". Face à cette situation, il va bien falloir que nous, élus, engagions un rééquilibrage plus que nécessaire, et brisions cette hiérarchisation des arts, à moins de rester dans une impasse culturelle, amplifiant ainsi un phénomène d'exclusion de la vitalité des "émergences culturelles", en maintenant une coupure symbolique entre art cultivé et musiques actuelles.

Mais attention, lorsque l'on est dans une impasse qui minore des pratiques culturelles majoritaires chez nos concitoyens, on peut se faire rappeler à l'ordre par les populations. Cela, c'est un discours que les élus arrivent à entendre, puisque l'on agite la sirène électorale.

Dans quel contexte se déroule ce colloque ? Nous sommes dans une année historique, comme l'indiquait Jean-Pierre Saez en ouverture : concertation nationale, FORUMA, profusion de colloques, de journées d'études nationales et territoriales autour des musiques actuelles se succèdent chaque mois, et votre rencontre professionnelle s'insère parfaitement dans cet ensemble et démontre bien l'enjeu pour les musiques actuelles en 2005. Depuis septembre 2004, une concertation nationale s'est mise en place à la fois de l'initiative du ministère de la Culture, sous la "haute autorité" d'André Cayot, et de l'ensemble des opérateurs et fédérations représentatives des musiques actuelles.

Comme élu régional, je ne cache pas ma satisfaction de pouvoir représenter l'Association des Régions de France au sein de cette concertation. Car si nous sommes dans une phase difficile de tension entre les régions et l'Etat, sur un certain nombre de points concernant la décentralisation, je reconnais volontiers que dans le cadre de la concertation nationale pour le développement des musiques actuelles, tout se passe correctement. La concertation est réelle.

Notre réflexion avance au fur et à mesure, et je souhaite que l'on débouche dans les semaines qui viennent, lors du FORUMA à Nancy, sur une signature engageant cette fois-ci un peu plus l'Etat, les collectivités locales et l'ensemble des opérateurs des "musiques actuelles amplifiées", il y en a même qui rajoute "populaires".

Une fois ce schéma de développement signé, nous engagerons alors au sein des territoires les plus pertinents (est-ce-que ce sera la Région, l'inter- Région ?), un travail d'analyse de diagnostics, d'évaluations permettant de définir des objectifs de développement et de contrats pluriannuels de financement pour le secteur. Sachez toutefois que ce territoire pertinent, nous le déterminerons ensemble, en fonction de la réalité des musiques actuelles du dit territoire.

Ce qui importe donc, c'est que nous ayons ces lieux de concertation qui puissent déboucher sur des inscriptions concrètes dans nos dispositifs régionaux, départementaux intercommunaux. Nous devons mettre de la cohérence dans nos choix entre collectivités territoriales. Les dispositifs n'existent pas toujours, et quand ils existent, ils leur arrivent d'être en opposition. Nous savons tous que des champs entiers de la création sont financés par tout le monde, et d'autres parties du champ de la création ne perçoivent strictement aucun financement ! Or si l'on prend par exemple la carrière d'un artiste, de son émergence jusqu'à sa professionnalisation, c'est un chemin qui est long et qui nécessite de l'accompagnement lors de chacune des étapes. Il faut donc que les collectivités publiques, état et

collectivités territoriales, soient présentes de façon cohérente et concertée.

Concernant les questions spécifiques de l'enseignement et la formation professionnelle, la loi s'imposant, les régions vont devoir s'engager fortement. On sait bien qu'en matière de formation professionnelle, vous avez été un grand nombre à exprimer des inquiétudes, le système d'appel d'offre complexe et souvent lourd ne prend pas en compte la spécificité de l'enseignement artistique et des métiers artistiques.

Une nouvelle appréhension de la formation artistique et musicale est obligatoire sinon on peut craindre de grosses difficultés dans l'application de la loi de décentralisation des enseignements artistiques. Je conviens que ce ne soit pas simple : en Aquitaine, après un an de responsabilités, on n'a toujours pas réussi à mettre autour d'une table, les opérateurs culturels de l'enseignement, le service formation professionnelle, et le service culturel!... Là encore, seul le volontarisme politique peut rectifier ces dysfonctionnements.

Mais, après un temps de rodage, cela va avancer, j'en suis convaincu. Je suis persuadé que dans moins de 5 ans, lorsque vous organiserez votre prochain colloque, les musiques actuelles auront été intégrées correctement dans les plans régionaux de formations d'enseignement artistique. C'est la force d'adaptation des régions qui aura été mise en œuvre.

Sur le reste du champ, je le répète, c'est de volontarisme politique dont nous avons besoin et j'insisterai absolument auprès de mes collègues, élus régionaux, pour que ces esthétiques soient véritablement prises en compte. Dans cette période de concertation vous devez nous bousculer, car nous sommes trop peu nombreux aujourd'hui, en tant qu'élus à vouloir soutenir ce secteur.

Celui-ci a besoin, au-delà de sa reconnaissance, d'argent, de dispositifs qui inscrivent le financement de vos actions. Toutefois les seuls financements des Régions ne suffiront pas. En Région, les budgets culture représentent 2 à 8 % des budgets globaux, et ceux-ci sont souvent inférieurs au seul budget culturel d'un département. Mais en ajoutant l'ensemble des financements, État et collectivités territoriales, avec cohérence, nous aurons fait un grand pas. Nous aurons également besoin de l'Europe et de ses financements pour nous accompagner sur ce champ des musiques actuelles ; je le dis fortement en cette phase pré-référendaire.

Si cette période est cruciale, elle requiert une solidarité entre les opérateurs, les élus et l'état. Une solidarité qui ne gomme pas nos exigences propres mais qui génère une dynamique commune. Rendez-vous donc à la prochaine étape : en octobre, au FORUMA.

Merci à tous et plus particulièrement aux responsables de la FNEIJMA pour la qualité de ce colloque.

**Gilles CASTAGNAC, Directeur de l'IRMA**  
**"Notre diversité est notre socle commun pour agir ensemble"**

Voici le moment venu de l'exercice impossible, celui de la synthèse générale.

Evidemment, avec une telle entrée en matière, vous vous doutez que je ne vais pas respecter le cahier des charges imparti, et que je me garderai bien de tenter ici une "synthèse générale", exercice impossible, donc, mais également non souhaitable.

Sur l'exercice impossible vous comprendrez que, n'ayant pas le don d'ubiquité, une synthèse générale de type "compte-rendu" n'est pas réalisable.

Du coup, on devra accepter qu'il s'agisse d'un rendu parcellaire, donc allusif et subjectif... au moins, ce sera assumé.

Mais il s'agit aussi d'un exercice "non souhaitable". Pourquoi ?

Ceci renvoie à la nature même de ce colloque, et du contexte - du moment historique - dans lequel il se place.

Pendant ces deux journées, nous avons fait "débat". L'objectif est bien celui de l'échange, d'un enrichissement mutuel, et, par l'identification de sujets communs, d'une manière d'apprendre à être - voire à agir - ensemble.

Il s'agit d'un processus, d'une construction, quelque chose qui doit s'assumer collectivement. Si synthèse il y a, elle ne peut être ni fermée, ni unique. Les vrais enjeux sont dans le fait que chacun puisse avoir matière, après ces deux jours, pour faire sa propre analyse, sa propre synthèse construisant ainsi la richesse de notre secteur.

Car, le premier constat à faire, - avant même de parler de ce qui s'est dit - est de mesurer la force de notre rassemblement. Cela restera le premier message, celui que vous retiendrez, celui que vous rapporterez à ceux qui, dès demain, vous interrogeront : "alors, Toulouse, c'était comment ?"

La FNEIJMA n'en est pas à son premier colloque. Mais celui-ci se caractérise par l'ampleur de son ouverture, ouverture dans les thèmes, mais aussi dans les angles et les manières de les envisager.

Du coup, il est significatif de noter notre diversité : enseignant(e)s, accompagnateur(rice)s, diffuseur(euse)s, pédagogues, artistes, élu(e)s, administratifs, universitaires,.... La disparité de nos origines, de nos positionnements, de nos préoccupations, témoignent d'une mobilisation réelle autour des questions qu'incarne la Fneijma et, plus largement, les "musiques actuelles".

Jean-Pierre Saez évoquait cette fébrilité sectorielle dès son introduction, précisant même : "les musiques actuelles offrent une leçon de chose pour comprendre ce qu'est une démarche de démocratie culturelle". De même, c'est en sociologue "extérieur" que Nicolas Le Strat indiquait : "vos activités sont au cœur du développement des métropoles".

Pour nous, acteurs, ce n'est peut-être pas si nouveau, mais c'est certainement nouvellement entendu. Oui, nos centres de préoccupation dépassent notre microcosme. Même "non dit", c'est le principal message porté par ce colloque.

C'est aussi la démonstration d'une maturité de ce secteur et de ses acteurs. Toute synthèse se doit donc d'être multiple et appartenir à chacun d'entre vous. Je ne peux donc vous proposer qu'une première lecture possible, celle de quelqu'un qui a eu le privilège et la mission de se promener d'ateliers en ateliers.

Venons-en maintenant à "ce qui s'est dit"... qui, de plus, est dans le prolongement de cette introduction de contexte.

Une manière de le faire - manière parcellaire et subjective - est de pointer les mots qui sont revenus de manière la plus récurrente tout au long de ces deux jours. Pas tant les mots qu'on a répétés, mais ceux que nous avons "investis", ceux que nous avons employés plusieurs fois, à des endroits différents, pour des sujets différents.

J'en ai relevé au moins deux qui permettent de construire un propos, ni analytique, ni synthétique, mais, j'espère, constitutif d'une expression du débat.

Ces mots sont DIVERSITE et VALEURS.

Je vous les livre comme tels, ensemble, car c'est ensemble qu'ils font sens. J'en avais d'autres. Mais, outre une question de temps, il y a, je l'assume en toute subjectivité, des questions de compétences qui ne permettent pas de les "animer" à leur juste valeur.

De même, on aurait aussi pu pointer les "absents", les mots qu'on n'a pas (ou peu) employés, ceux qui sont devenus désuets, ceux qui ne font plus "écho".

Bref, dans l'urgence, à chaud, ce sera ces deux-là.



*conclusive*

L'idée n'est pas de les définir. Au contraire, tout leur intérêt vient de leur polysémie, des sens et des "familles" qu'on peut associer autour d'eux.

Le premier de ces mots est donc DIVERSITE.

Il a été employé de très nombreuses fois - lui-même ou ses dérivés - et pour des choses, des enjeux, des démarches, des objectifs, des méthodes très différentes.

C'est clairement un concept-clé, une valeur capitale de notre secteur.

Il a été le premier des cinq doigts posés par la main pédagogique de Daniel Beaussier sur lequel a rapidement rebondi Pierre-Olivier Laulanne pour aborder, lui, "la diversité des porteurs de connaissances". Mais c'est également ce qu'a évoqué Bertrand FURIC en parlant de l'offre disponible et de son "carrefour de la diversité", ou encore, dans un autre atelier, Stéphane Alaux, insistant sur "différentes portes d'entrées... et différentes portes de sorties". On le retrouve dans la bouche de Jean-Charles François : "La transmission fait partie du processus de diversité" ou de Thierry Duval, répondant aux "mondes multiples" d'Eddy Schepens

Certes, la diversité est certainement un mot-valise. Mais, outre qu'il n'a pas toujours possédé cette acuité, ça fait quand même une belle valise commune pour pouvoir trier nos affaires.

Du coup, ces débats permettent aussi que d'autres mots, de même nature, de "faux contraires", peuvent, doivent être envisagés différemment.

Car il y a d'autres manières d'évoquer la diversité, d'autres mots qui peuvent renvoyer à ce qu'on met derrière, y compris en l'abordant de manière moins positive. C'est là que ce colloque fait émerger des contradictions comme le demandait Stephan Le Sagère.

Un exemple ? Le "flou", un mot qui a été employé dès l'ouverture de ce colloque.

Ce "grand flou", cette "confusion", qui ont été plusieurs fois dénoncés, sous cette forme ou d'autres, notamment par des élus ou des représentants de décideurs publics....

Ce "flou" donc, est-il un problème ou une chance (comme l'est la diversité) ?

Dit autrement : si la diversité nous est constitutive, si c'est une constante, voire un objectif de notre secteur, alors ce "flou" ne l'est-il pas tout autant ?

"Ordre et désordre" disait Michel Develay.

On comprend bien alors que, dans les musiques actuelles, il n'existe pas plus de réponse unique qu'il n'existe de question unique (Philippe Audubert utilisant même le terme "monolithique").

C'est ce que quasiment tous les acteurs ont exprimé au cours de ces deux journées, confirmant ainsi ce pré-posé de Jean-Pierre Saez lorsqu'il pointe le besoin de "sortir d'une sorte de pensée unique de l'enseignement de la musique".

S'il apparaît que ce n'est pas une nouveauté pour les acteurs, il m'a semblé par contre que cela pouvait en être une pour les politiques publiques. C'est peut-être là qu'il reste à travailler, à évoluer.

Ainsi, la proposition principale, synthétique, que je retiendrai de ce colloque revient à envisager ce "flou" comme un synonyme possible (souhaitable"?) de cette diversité que vous avez si chèrement exprimée.

Jé pense même avoir perçu une demande portée par de nombreux acteurs au cours de ces deux jours et qu'on pourrait synthétiser ainsi : peut-on espérer des politiques publiques qu'elles acceptent cette pluralité et ça, sur les différents terrains (sujets) qui ont été évoqués ?

Subjectivement, je l'exprimerai aussi sous une seconde forme, plus revendicative encore : que les politiques publiques se permettent (enfin) d'envisager la complexité ! Un besoin

*conclusive*

de prise en considération (plus que de reconnaissance) qui réfute aussi bien le mépris que la condescendance.

"Merci à tous d'être si différents !" comme l'a dit Eddy Schepens.

Bien sûr, on ne peut se contenter d'une telle approche qui pourrait justifier le "joyeux merdier" (pour reprendre une expression des "Béruriers Noirs"... qui n'y ont pas survécu). Alors que faire ?

Et bien, c'est là qu'intervient le second terme, celui de "valeurs"... et qui, justement, peut permettre de reconstruire, sur du dur, sur de bonnes fondations.

De fait, la recherche et/ou l'affirmation de VALEURS a été un besoin très fort exprimé par de nombreux intervenants. Michel Develay avait, d'emblée, fixé une barre très haute, allant jusqu'à parler "d'éthique", ....

On en a parlé par défaut, comme l'a fait Philippe Gouttes rapportant que : le mot "valeur" revenant très souvent dans les discours ajoutant "comme si sa seule évocation permettait à chacun d'éviter d'en expliciter le sens" ou, citant Stéphane Alaux qui "(nous) a parlé de son raccrochage aux "valeurs" à défendre et à partager, comme si elles étaient des bouées".

De même pour Carole Zavadski qui les pose en opposition lorsqu'elle évoque les "employeurs" qui "dans le spectacle fonctionnent selon d'autres logiques, notamment financières", ...et donc sur d'autres valeurs.

Elles se sont aussi "ancrées" dans une présence concrète, comme l'ont fait Jean-Charles François lorsqu'il reconstruit la diversité évoquée plus tôt en disant : "Il faut analyser les procédures de ceux qui se disent autodidactes. Pour reconnaître la diversité il faut avoir une analyse très précise des procédures qui constituent l'authenticité d'une pratique autant que des valeurs qui sous-tendent cette pratique" ou Eddy Schepens lorsqu'il interroge : "au fond, ce qui irrigue et détermine toute pédagogie, ce sont les finalités, les valeurs, l'intention, le geste.... *Quel citoyen-musicien veut-on former aujourd'hui ?*" ou encore Nicolas Le Strat lorsqu'il distingue "la professionnalisation (qui) concerne les formes d'intégration et convoque le registre de la dextérité, et la professionnalité (qui) cherche à mettre en discussion les valeurs, le bien-fondé de l'activité".

Au-delà, il reste cependant difficile de préciser et d'illustrer l'ensemble de valeurs produites pendant ces deux jours ; elles se sont effectivement exprimées de manière plutôt implicite et il faudrait reprendre l'ensemble des discours avant de pouvoir réellement les caractériser.

Néanmoins, leur invocation a été, à chaque fois, une manière de permettre au débat de s'installer au-delà des clivages, et de revenir à la nature même du "qu'est-ce qui motive les gens ? Qu'est-ce qui me motive ? Qu'est-ce qui nous motive ?" Et, à partir de là, du "qu'est-ce qui peut s'échanger et permettre ainsi de reconstruire ?".

Il s'agissait bien là d'accepter la diversité, de proposer une lisibilité en reconstruisant les choses à partir de la diversité des besoins, de la diversité des parcours, mais aussi à partir de - surprise ? - la non-diversité des motivations pour répondre aux demandes telles qu'elles sont ressenties par les différents acteurs. Une façon de circonscrire un "socle commun" permettant d'agir ensemble, de regarder dans la même direction. Ça n'empêche pas les différences, ça n'empêche pas les critiques... mais ça permet de les entendre, de les poser, et de dépasser les postures.

Un exemple ? Prenons l'opposition "privé/public", un vrai terrain d'affrontements chez nous, avec toute sa panoplie de "camps retranchés". S'agit-il de deux mondes aussi étran-

*conclusive*

gers qu'on veut bien le croire ? Entendons ce qui s'est dit dans l'atelier "Regards sur l'Europe" ; là, ce clivage est dépassé. Il est déplacé entre secteurs "formels" et "informels". Un autre angle est proposé, le débat peut reprendre.

Comment ne pas faire un parallèle avec la démarche de Thierry Duval quand il affirme que "l'opposition n'est plus à poser entre les écoles musicales et les écoles associatives ou privées, mais entre celles qui sont figées et celles qui s'engagent, cahin-caha, dans le délicat mécanisme de la souplesse?" Il s'agit bien, en tout cas, de déconstruire les postures et de revenir aux vrais sujets, les fondamentaux, ceux qui nous animent.

Et hop, retour aux valeurs... qu'il devient donc capital d'exprimer plus clairement si on veut avancer.

J'ai proposé quelques pistes, entendues de ci de là, mais c'est encore confus. Il reste du boulot ; un prochain thème de rencontres ?

Sans attendre, je crois que chacun peut d'ores et déjà nourrir ce débat. On peut, par exemple, poursuivre ce jeu de mots...

Allez, je commence et j'en propose un troisième, celui de PARCOURS... lui aussi souvent revenu sous différentes formes dans ces débats.

Lui-même se décline. A partir d'un "parcours", on envisage un "processus", on induit une capacité "d'adaptation", on souhaite un "accompagnement"... un mot qui, dans le secteur des musiques actuelles est devenu, depuis maintenant deux ou trois ans, un enjeu-clé, au-delà même de la question de la formation.

A vous de jouer maintenant. J'espère vous avoir donné matière à entrer dans ce processus de reconstruction.

Mais j'espère surtout vous avoir frustré d'une synthèse générale. Car, je le répète, ce secteur est suffisamment mature aujourd'hui pour qu'il n'y ait pas de synthèse générale et que notre richesse repose sur la somme des synthèses que chacun doit pouvoir construire, pour lui et pour le travail qu'il mène avec les autres, au jour le jour et dans la diversité.

**Daniel BEAUSSIER, Président de la FNEIJMA**

***"Notre projet est que l'école de musique devienne aussi indispensable à la cité que l'école primaire"***

Présider une fédération qui organise un colloque avec des équipes de ce niveau est un plaisir ; cela devient presque un stage de formation continue de président, efficace et agréable.

J'ai donc écouté avec attention durant ces deux jours, avec en permanence en tête la grille de 5 critères détaillés hier : diversité, autonomie, transversalité, durabilité, économie (rapport qualité/prix des actions entreprises). Elle s'est avérée pertinente et concrète au delà de son apparence conceptuelle.

Ma conclusion se fait donc dans un sentiment d'action teintée d'urgence, de conscience de l'ampleur de la tâche, et de confiance au vu des acteurs en jeu

## Valeurs

Les valeurs exprimées par Gilles Castagnac en plénière de conclusion sont les nôtres : notre travail à venir doit s'appuyer dessus car le sujet est complexe par essence, et hors de tout champ dogmatique simpliste. Il faut donc prendre le risque de se structurer par les valeurs, de même que le musicien M A prend le risque de jouer un répertoire non écrit à construire sur des règles et valeurs très fortes. Je reviens sur deux valeurs :

*conclusive*

Diversité : Au delà de votre présence à tous, la soirée préparée par Music Halle a été un bel exemple de diversité des musiques actuelles.

Rencontre : Diversité certes mais couplée intimement avec la rencontre structurante, au risque sinon de reverser dans la Jam' session informelle

## Projet

Le projet majeur FNEIJMA sera celui de l'école dans la cité, aussi nécessaire que l'école primaire de la République. Wayne Shorter aime à dire qu'"un orchestre qui sonne c' est une démocratie réalisée" ; nous voulons amener ceci à la cité en même temps que les connaissances.

Voici donc mon rêve d'une "carrière" d'artiste enseignant : bâtissons l'école des musiques actuelles, populaires et savantes, modernes .... Bref, celle de la musique en phase avec les écoutes, les pratiques et les attentes des citoyens.

Tout ceci se fera avec :

Des élèves qui nous attendent avec une soif d'apprendre et de jouer ;

Des artistes enseignants qui aient un statut adapté à la qualité et à la passion mises en œuvre ;

Des permanents administratifs en charge de l'environnement de l'école et tout aussi passionnés de musique que les artistes eux-mêmes ;

Des élus envers qui nous avons un devoir d'information et qui ont un devoir d'écoute de cette diversité riche et complexe. Nous devons avoir ces échanges à tous les échelons : villes, département, région....

## Privé/Public

La complémentarité privé/public s'impose comme un outil fondamental aux projets ambitieux exposés durant ces deux jours, il correspond à une histoire ancienne et profonde de la France qui s'interroge avec crainte parfois sur sa place dans l'Europe.

Le devoir de réserve obligé de l'Etat durant ce colloque ne crée aucun quiproquo : nous savons que la DMDTS est présente, prête au débat démocratique, voire à la confrontation et Stephan Le Sagère va vous détailler en guise de conclusion ultime le planning à venir permettant de faire pousser les graines magiques et structurantes plantées durant ces 2 jours trop courts.

Enfin, puisqu'on a parlé de financement, il convient de conclure un colloque de cette nature en soulignant la présence des sociétés civiles d'artistes qui soutiennent nos actions depuis le début. Elles nous aident depuis plus de 30 ans, bien avant 1986, date de l'application de la loi du 3 juillet 1985, et des moyens nouveaux mis à leur disposition. Elles sont depuis très longtemps dans le paysage des écoles une réalité extrêmement importante et comme l'ont dit Marie Thérèse François-Poncet et Frédéric Vilcoq, les relations que l'on a avec nos financeurs conduisent aussi à répondre à des règles de fonctionnement.

Je citerai donc la SACEM, l'ADAMI, ..., (vous avez remarqué que je ne cite pas les sociétés de producteurs, car comme l'ont les "Réflexions Introductives des Acquis aux Enjeux" de Jacques Olivier Durand, les producteurs sont anormalement absents au niveau du financement de la formation pour ce qui nous concerne, sauf une ultra minorité qu'il faut quand même relever).

Bien sur, une très grande attention à la SPEDIDAM, qui est la société des musiciens, qui soutient les écoles d'une façon extrêmement significative depuis très longtemps et enfin les deux fonds communs que sont le Centre National des Variétés, le CNV, et le FCM, le Fonds pour la Création Musicale, qui sont des soutiens constants, pour ces deux centres, des leur création.

Je voulais rappeler que ces financeurs professionnels sont des organismes qui représentent la profession, et qu'ils nous suivent depuis longtemps, et nous l'espérons, encore pour longtemps.

1 - Voir Howard S. Becker, 1988, Les Mondes de l'art, Paris, Flammarion. Voir aussi Outsiders : études de sociologie de la déviance, H.S. Becker, Paris, Métailié, 1985.

## PROPOSITION pour CIRCULAIRE « LIEUX MUSIQUES ACTUELLES »

Au moment où la circulaire Smac doit être revisitée, la **Fneijma** souhaite énoncer sa conception d'une politique publique cohérente de développement des Musiques actuelles et préconise un aménagement de la circulaire dans la logique de cette cohérence.

### 1998, la circulaire

La circulaire du 18 août 1998 est l'une des conséquences appliquées de la Commission Nationale des Musiques Actuelles de 1998. Elle indique les objectifs du dispositif SMAC et les critères du soutien de l'État aux SMAC, scènes des musiques actuelles.

Les caractéristiques d'une SMAC doivent correspondre à :

- 1° Une équipe professionnelle, un projet artistique et culturel, un lieu adapté
- 2° des missions : diffusion, soutien à la création, accompagnement des pratiques artistiques, lieu de vie pour les populations concernées par les musiques actuelles et autres disciplines associées.

### 2006, le PNDMA, un objectif partagé de construction collective

En Juin 2006, l'État, les collectivités territoriales et les organismes représentatifs du secteur des MA ont signé un plan national pour le développement des MA, préparé au cours de deux années de rencontres dans le cadre de la concertation nationale. L'objectif premier était de :

- . garantir la diversité des œuvres et des initiatives
- . assumer un développement territorial cohérent et équitable

Cette convention toujours d'actualité préconise de prendre en compte les dynamiques des pratiques à la fois historiques et identitaires, privilégiant la structuration des initiatives individuelles et collectives responsables citoyennes et complémentaires entre elles. Elle recommande de s'appuyer sur des principes dans la constitution d'outils à mettre en œuvre :

- . Principe d'adaptation
- . Principe de pluralité des acteurs
- . Principe de participation des acteurs

C'est sur cette base collectivement élaborée et validée par chaque représentant des parties concernées que doit s'inscrire la future circulaire.

## La nouvelle circulaire

Le contexte :

- . Une accélération de la décentralisation, un rééquilibrage des moyens alloués à ce secteur préconisé par la Commission Nationale de 1998 qui peine à devenir réalité (rapport Berthod/Weber)
- . Une implication forte des collectivités locales, mairies et communautés de communes en tête, dont la croissance semble ralentie
- . Des acteurs sur le terrain, toujours nombreux, se sont professionnalisés. Historiquement, un certain nombre de structures se sont développées dans différents domaines (diffusion, formation, répétition...). A l'échelon d'un territoire sur la base d'initiatives souvent associatives, des pôles de compétence reconnus et identifiés se sont ainsi constitués, des équipements dédiés à la pratique musicale se sont construits. D'inégale dimension mais à l'impact indéniable, des missions de soutien aux Musiques actuelles sont assumées par de multiples équipes souvent de façon volontariste et toujours dynamique

## Les Lieux aujourd'hui

En dix ans, le paysage d'équipements des Musiques actuelles a évolué. Alors que jusqu'à aujourd'hui, les labellisations ont été majoritairement faites autour de la diffusion, le constat est partagé que les lieux existants, disposant d'un équipement pérenne animé par des équipes professionnelles déploient la plupart des activités relevant des missions des SMAC, soit partiellement soit en totalité sur des hiérarchies et des priorités différentes.

Ces lieux entrent dans la définition de LIEUX de Musiques Actuelles.

La diversité des MA implique la diversité des projets :

1. La diversité des esthétiques, des pratiques, des publics étant l'une des valeurs fondatrices des Musiques Actuelles, il serait incohérent d'imaginer la piste d'un modèle unique comme support de son développement.
2. Un aménagement culturel du territoire passe nécessairement par la prise en compte des besoins des populations sur tout le territoire national, y compris à la mesure des zones rurales.
3. Que ce soit sur un territoire urbain ou rural, pour une construction ou un aménagement de l'existant, l'accompagnement d'un nouveau projet ou la révision d'un dispositif, la cohérence d'un projet à l'échelon d'un territoire, se construit à partir d'une volonté politique et du savoir faire des acteurs.
4. La mise en réseau des acteurs garantit, à l'échelon d'un territoire, la prise en compte de l'ensemble des missions définies dans le PNDMA.

## Pour un projet partagé

Considérant que tout projet d'envergure à l'échelon territorial doit

- . Consolider l'existant, enrichir cette dynamique et apporter une plus value
- . Structurer une offre cohérente respectueuse de la diversité des pratiques et des publics,
- . Assurer une concertation permanente permettant les réajustements et les évolutions nécessaires,

l'identification des Lieux Musiques Actuelles par un texte officiel, directive, circulaire, ou autre passe par des principes partagés :

- . Au regard du territoire envisagé, les acteurs de celui ci participent à la définition d'un plan global de structuration et de développement des musiques actuelles, recensant l'ensemble des équipes déjà à l'œuvre sur le champ géographique considéré, les associant au montage du projet global et les intégrant en partie ou en totalité selon les volontés exprimées.
- . Le Lieu Musiques Actuelles n'est pas forcément un lieu répondant à l'ensemble des missions. Il peut correspondre à un outil de gestion commun aux structures partenaires missionnées pour un projet artistique et culturel s'appuyant sur des lieux adaptés, menés par des équipes professionnelles dont il assure la coordination. L'organigramme fonctionnel de cet outil intègre la représentation des acteurs dans leur diversité, organise le « travail ensemble » et l'articulation des missions des acteurs.

Dans cet esprit, la labellisation pourrait notamment concerner un lieu présentant :

- . Une compétence forte sur l'une des missions centrales identifiées par le texte (diffusion, formation ou répétition)
- . Des compétences complémentaires sur la plupart des autres activités,
- . Une équipe en capacité de prendre l'initiative de partenariats équilibrés avec les autres acteurs du territoire.

La circulaire doit intégrer la notion de plan global des MA sur un territoire sur la base d'un principe simple :

**Faire mieux, faire plus, et faire ensemble.**

*17 décembre 2008.*